



Présidente
du Conseil du Trésor

President
of the Treasury Board

Une gestion axée sur les résultats 2000

Une gestion axée sur les résultats 2000



Pour plus d'information

Le présent document est le sixième rapport annuel déposé au Parlement sur la mesure du rendement, l'établissement de rapports et la gestion axée sur les résultats au gouvernement. Vous trouverez un rappel historique à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/communic/prr2000/mfr2000/chronf.htm>

Une gestion axée sur les résultats 2000 renferme une vaste gamme de renseignements sur le rendement. Nous avons inclus des hyperliens lorsque les documents existent sous forme électronique à l'intention des lecteurs qui ont accès à Internet. Si vous désirez obtenir les références de ces documents, veuillez consulter les annexes.

Les versions précédentes de ce document sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/communic/communif.asp>

Si vous avez de la difficulté à obtenir les documents ou si vous désirez formuler des remarques ou des suggestions au sujet du présent rapport, veuillez vous adresser au :

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
Mesures du rendement et responsabilisation
300, avenue Laurier Ouest
9^e étage, tour Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0R5

Téléphone : (613) 957-7042

Télécopieur : (613) 957-7044

Courriel : CB-DFC@tbs-sct.gc.ca

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada,
représentée par la présidente du Conseil du Trésor, 2000
N^o de catalogue BT1-10/2000
ISBN 0-662-65202-9



Ce document est disponible en médias substituts ainsi que sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/communic/communif.asp>



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

J'ai le plaisir de déposer le sixième rapport annuel du gouvernement du Canada intitulé *Une gestion axée sur les résultats 2000*, ainsi que 83 rapports ministériels sur le rendement. Ces documents soulignent le ferme engagement du gouvernement à axer davantage sa gestion sur les résultats et à agir de façon plus responsable envers la population.

À l'aube de ce nouveau millénaire, les pratiques de gestion du gouvernement doivent évoluer afin de satisfaire aux besoins et aux attentes des Canadiens et des Canadiennes. Le gouvernement doit mettre l'accent sur les services que les citoyens souhaitent obtenir et dont ils ont besoin. Les Canadiens et les Canadiennes doivent être confiants que les valeurs et l'éthique professionnelle qui guident le gouvernement sont les mêmes que celles qui orientent leur vie. Ils doivent être assurés que le gouvernement dépense judicieusement et qu'il atteint des résultats concrets et mesurables. Ces éléments sont la marque d'un bon gouvernement et ils constituent les principes qui nous incitent à moderniser les pratiques de gestion. Ces engagements sous-tendent le nouveau cadre de gestion qui a été déposé en mars 2000 : *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ils sont également reflétés clairement dans le rapport *Une gestion axée sur les résultats 2000*.

Le présent rapport, tout comme les rapports précédents, offre un aperçu des progrès réalisés en matière de présentation de rapports sur le rendement. Il souligne également les pratiques exemplaires et établit le programme pour l'année à venir. Le rapport présente les progrès que le gouvernement a réalisés dans l'amélioration de la qualité de l'information ministérielle sur le rendement et l'établissement de liens entre les dépenses et les résultats. En outre, il cerne les défis à relever, tels que la nécessité de continuer à préparer de l'information de haute qualité sur le rendement.

Une gestion axée sur les résultats 2000 porte sur l'exécution responsable de programmes et la prestation efficace de services que les Canadiens et les Canadiennes sont en droit de recevoir.

La présidente du Conseil du Trésor,

Lucienne Robillard

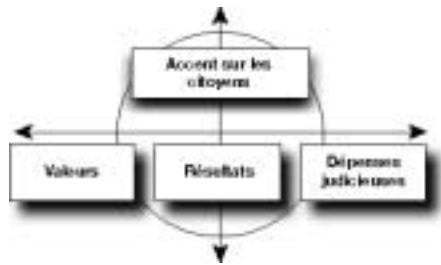


TABLE DES MATIÈRES

Aperçu	1
Chapitre 1 : Aborder l'information sur le rendement de façon plus complète	3
Des rapports plus complets	3
Chapitre 2 : Information sur le rendement de l'administration fédérale	5
Information et cartes d'information sur le rendement à l'échelle du gouvernement	5
Information sur le rendement ministériel et interministériel	6
Améliorer la mesure du rendement	8
Chapitre 3 : Information sur le rendement à l'égard des initiatives intergouvernementales	13
Base de données sur les enjeux collectifs	15
Entente-cadre sur l'union sociale	15
Mesure du rendement : cadres intergouvernementaux	16
Chapitre 4 : Indicateurs sociaux	19
Établissement de rapports sur un ensemble d'indicateurs de base	19
Utilisation par les ministères des indicateurs sociaux	21
Chapitre 5 : Solliciter la participation des parlementaires et améliorer l'établissement de rapports	23
Établissement de rapports, accès et consolidation	24
Amélioration de l'information financière	25
Solliciter la participation des parlementaires et bâtir la confiance	26
Annexe 1 : Cartes d'information sur le rendement	29
Annexe 2 : Information sur le rendement à l'égard des enjeux collectifs	45
Annexe 3 : Information sur les indicateurs sociaux et sur la qualité de vie	49
Indicateurs sociaux	49
Qualité de vie	50
Annexe 4 : Information sur l'établissement des rapports au Parlement	53
Annexe 5 : Autres sources de référence	55
Comité consultatif externe	57
Index	59



APERÇU



Le document *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada* peut être consulté à l'adresse qui suit :
http://www.tbs-sct.gc.ca/res_can/siglist_f.html

Pour obtenir une version papier de ce document ou de tout autre document dont il est fait mention dans ce rapport, veuillez communiquer avec le groupe Mesures de rendement et responsabilisation, par téléphone au (613) 957-7042 ou par télécopieur au (613) 957-7044.

En mars 2000, le gouvernement du Canada a mis en place un nouveau cadre de gestion, dont traite le document *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce cadre stipule que la prestation de services aux Canadiens et aux Canadiennes ainsi que l'atteinte de résultats importants pour eux doivent être les principaux points de mire de la gestion gouvernementale. De meilleurs outils de mesure, de même que l'utilisation et la communication de renseignements sur les résultats et sur les coûts qui s'y rattachent sont des éléments essentiels de ce cadre.

Le présent rapport et les 83 rapports ministériels sur le rendement dressent le bilan le plus complet à ce jour sur ce que les Canadiens et les Canadiennes reçoivent en contrepartie des impôts qu'ils paient.

Historiquement, les pratiques de gestion de l'État avaient tendance à miser davantage sur les processus que sur les résultats. On mettait l'accent sur les ressources utilisées, sur les activités et sur les extrants. Ces éléments sont importants, mais ils ne fournissent pas aux citoyens un bilan complet de la

pertinence et de l'efficacité des programmes et des services gouvernementaux. Le gouvernement du Canada doit aller au-delà des intrants, des activités et des extrants pour cerner les résultats obtenus, c'est-à-dire les répercussions qu'ont les programmes et les services sur la vie des Canadiens et des Canadiennes en leur qualité de clients, de contribuables et de citoyens.

Les réalisations relatives à la mise en œuvre d'une gestion axée sur les résultats au cours des six dernières années ne manquent pas. Les 83 ministères et organismes fédéraux font maintenant état de leurs principaux engagements en matière de résultats, c'est-à-dire ce qu'ils comptent réaliser pour les Canadiens et les Canadiennes. Les engagements sont le fondement de la planification, de la mesure et de l'établissement des rapports. Les rapports ministériels sur le rendement constituent la principale source d'information en ce qui a trait à l'exécution des programmes et la prestation des services offerts par le gouvernement du Canada.





Le présent document ne constitue pas un résumé des 83 rapports ministériels sur le rendement. Il présente plutôt de l'information complémentaire sur le rendement en regard :

- des *questions stratégiques* comme celles présentées dans le discours du Trône;
- des *initiatives* auxquelles participent plus d'un ministère ou organisme fédéral;
- des *initiatives* pour lesquelles des ententes de partenariat ont été conclues entre le gouvernement du Canada et d'autres administrations, notamment celles qui relèvent de l'*Entente-cadre sur l'union sociale (ECUS)*.

Également, il :

- décrit le contexte global entourant l'établissement des rapports ministériels;
- explique ce que le gouvernement du Canada désire accomplir grâce à la nouvelle approche à l'égard des rapports sur le rendement, de même que les améliorations qui demeurent nécessaires;
- aide nettement à rendre compte des initiatives qui vont au-delà des frontières ministérielles traditionnelles en mettant l'accent sur des questions plus globales qui importent davantage au Parlement ainsi qu'aux Canadiens et aux Canadiennes.

Le chapitre 1 décrit le cadre de gestion du gouvernement du Canada et le mécanisme de présentation de rapports complets qui doit le sous-tendre. Il met également en lumière le fait que toutes les organisations du gouvernement doivent continuer d'améliorer la qualité de leur information sur le rendement.

Les chapitres 2 et 3 décrivent l'information disponible auprès des ministères sur les programmes gouvernementaux, les initiatives réalisées en partenariat et les grandes questions stratégiques, de même que les initiatives visant l'amélioration de la qualité de cette information.

Le chapitre 4 examine comment l'information sur les tendances et les indicateurs sociaux peut aider le gouvernement du Canada à soumettre des rapports plus détaillés au Parlement et aux citoyens.

Enfin, le chapitre 5 décrit les progrès réalisés au chapitre de l'établissement des rapports destinés au Parlement et au public.





CHAPITRE 1 : ABORDER L'INFORMATION SUR LE RENDEMENT DE FAÇON PLUS COMPLÈTE

En 1995, le gouvernement du Canada s'est engagé à instaurer une gestion axée sur les résultats dans tous les ministères et organismes fédéraux. Le présent chapitre décrit les progrès à ce jour et ce qu'il reste à faire pour mettre en place une culture de gestion axée sur les résultats.

La gestion axée sur les résultats requiert une toute autre philosophie. Les gestionnaires doivent maintenant recueillir et utiliser l'information sur le rendement afin de renforcer la prise de décisions, de stimuler l'apprentissage, d'améliorer les programmes et de rendre des comptes aux Canadiens et aux Canadiennes.

Plus tôt cette année, le gouvernement du Canada a approuvé un cadre détaillé de gestion au sein des institutions fédérales, cadre qui réitère et pousse plus loin l'engagement à l'égard des résultats. Ce nouveau cadre, intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*, a été déposé au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor en mars 2000. Il reprend bon nombre de principes, de modèles et de pratiques exemplaires de gestion qui sont en cours d'élaboration à l'échelle du gouvernement, il les intègre à l'intérieur d'un cadre cohérent unique et propose une seule vision. L'engagement visant à faire en sorte que le gouvernement soit davantage à l'écoute des citoyens, et qu'il soit motivé par des valeurs, axé sur des résultats et soucieux de dépenser les fonds publics de manière judicieuse est au cœur du cadre de gestion *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes*.

Une grande importance est accordée à ces préoccupations dans *Une gestion axée sur les résultats 2000* qui constitue le sixième rapport annuel déposé au Parlement depuis que le gouvernement du Canada a amorcé la mise en place d'une gestion axée sur les résultats, en 1995. Précédemment, les rapports annuels ont présenté un survol des progrès réalisés en matière de présentation de l'information sur le rendement destinée au grand public. De nombreux concepts sont maintenant bien étoffés, et de nombreuses améliorations aux pratiques de gestion ont été apportées.

Cependant, il reste d'importants défis à relever. Parmi eux, la nécessité d'élaborer une approche globale pangouvernementale de présentation d'une information sur le rendement de plus grande qualité.

DES RAPPORTS PLUS COMPLETS

Le document *Une gestion axée sur les résultats 1999* présentait, entre autres choses, un aperçu du mécanisme de présentation de rapports complets. Le gouvernement s'est alors engagé à consulter les parlementaires et d'autres intervenants sur la pertinence et l'utilité des indicateurs sociaux pour les parlementaires, pour les Canadiens et pour les Canadiennes. Il s'est également engagé à mettre davantage l'accent sur la présentation de l'information sur le rendement à l'échelle du gouvernement.





Les consultations facilitent nettement l'élaboration d'un mécanisme modèle de présentation de rapports complets qui :

- améliore l'accès à l'information sur le rendement relative aux priorités du gouvernement, telles que celles mentionnées dans le discours du Trône et dans le budget fédéral;
- permet de rendre compte des résultats obtenus par les ministères par le biais des 83 rapports ministériels sur le rendement déposés au Parlement en même temps que *Une gestion axée sur les résultats 2000*;
- fait état des résultats issus de la collaboration interministérielle et intergouvernementale;
- pousse plus loin l'élaboration d'indicateurs sociaux pour mieux comprendre l'information sur le rendement à l'échelle du gouvernement et pour documenter l'analyse des priorités et des politiques gouvernementales.

Cet éventail de renseignements, depuis les tendances sociales jusqu'à l'information détaillée sur le rendement des programmes et des services, tracera un portrait de plus en plus complet des mesures entreprises par les ministères et les organismes pour donner suite aux priorités du gouvernement.

Cependant, les rapports et la gestion axée sur les résultats doivent se fonder sur une information sur le rendement qui soit exacte et opportune. Les parlementaires réclament une information sur le rendement qui soit à la fois conforme aux besoins en matière de responsabilisation et adaptée aux travaux des comités permanents. De plus, les gestionnaires doivent disposer de stratégies pour mesurer le rendement et pour déterminer quels programmes fonctionnent le mieux. Ils doivent aussi faire le lien entre les résultats qu'ils obtiennent et les ressources qu'ils engagent. Les trois initiatives gouvernementales décrites dans l'encadré sont déterminantes pour la poursuite des progrès à cet égard.

La **modernisation de la fonction de contrôleur** vise à intégrer de l'information financière et non financière de haute qualité pour rendre le processus décisionnel plus efficace, à mettre en oeuvre de saines pratiques de gestion des risques et à instaurer les systèmes de contrôle nécessaire.

La **Stratégie d'information financière (SIF)** prévoit la mise en place de systèmes d'information financière modernes et intégrés, ainsi que l'application de la comptabilité d'exercice intégrale. Elle prévoit en outre de la formation pour que les analystes financiers puissent utiliser cette information améliorée.

Le **Projet d'amélioration des rapports au Parlement** fait appel aux parlementaires pour façonner l'information contenue dans les documents liés au budget des dépenses.





CHAPITRE 2 : INFORMATION SUR LE RENDEMENT DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

Pour consulter :

- les cartes d'information sur le rendement portant sur les priorités du discours du Trône de 1999, voir l'annexe 1
- les rapports ministériels sur le rendement de l'automne 2000, visiter le site <http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp>
- l'information sur le rendement concernant les principaux engagements des ministères en matière de résultats, visiter le site <http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/krc/page.asp?lang=F>
- l'information sur le rendement des initiatives interministérielles, voir l'annexe 2

Le présent chapitre traite des priorités pangouvernementales qui ont été présentées dans le discours du Trône de 1999. Il décrit également l'information sur le rendement qui est disponible auprès des ministères, notamment l'information portant sur des initiatives où il y a collaboration entre les ministères.

INFORMATION ET CARTES D'INFORMATION SUR LE RENDEMENT À L'ÉCHELLE DU GOUVERNEMENT

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, conjointement avec les ministères, a entrepris la mise au point de cartes d'information sur le rendement qui permettront un accès plus pratique aux renseignements portant sur de grandes questions stratégiques.

Les cartes d'information sur le rendement s'inspirent de la démarche retenue par l'Institut canadien sur l'information en santé (ICIS). Dans son premier rapport

annuel sur les soins de santé au Canada, l'ICIS a commencé à regrouper des indicateurs généraux de même que l'information sur le rendement la plus à jour possible; le tout afin de favoriser le partage de l'information, l'apprentissage et la collaboration.

Conformément à la démarche exhaustive adoptée par le gouvernement en matière d'information sur le rendement, les cartes sont plus détaillées que les rapports ministériels sur le rendement et offrent des liens électroniques vers une vaste gamme de renseignements allant des indicateurs sociaux jusqu'aux rapports d'organismes de recherche indépendants (voir le tableau 1).

Tableau 1 : Cartes d'information sur le rendement – Éléments clés

Contexte social
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Information et tendances pancanadiennes ▪ Indicateurs (ou indices) sectoriels permettant de situer le contexte
Information sur le rendement du gouvernement
Intergouvernementale
Fédérale
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interministérielle ▪ Ministérielle
Autres sources d'information possible
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyses et rapports, p. ex., ceux des organismes de recherche indépendants ▪ Faits et chiffres, p. ex., les données communautaires et l'information provenant d'autres administrations





Les cartes d'information sur le rendement fournissent des renseignements sur les programmes et les initiatives collectives par l'entremise d'un seul portail électronique. Elles peuvent aider les gestionnaires à déterminer quels programmes et services sont complémentaires.

De plus, les cartes d'information sur le rendement présentent une information variée qui répond aux différents besoins en matière de gestion et d'élaboration de politiques. Elles offrent une vue d'ensemble pertinente mais pas nécessairement complète car elles ne présentent que l'information déjà disponible.

Cette année, des cartes d'information sur le rendement ont été élaborées relativement à huit thèmes tirés du discours du Trône de 1999 (voir le tableau 2). On trouvera à l'annexe 1 du présent rapport la première page de chaque carte, qui présente une vue d'ensemble du contenu intégral.

La structure et l'utilisation des cartes d'information sur le rendement seront éprouvés au cours de l'année qui vient. Le contenu des cartes présentées sur Internet sera constamment mis à jour et d'autres cartes pourront également être ajoutées.

Tableau 2 : Priorités du discours du

- Enfance
- Jeunesse
- Économie dynamique
- Santé et soins de qualité
- Qualité de l'environnement
- Collectivités plus fortes
- Relations avec les peuples autochtones du Canada
- Place du Canada dans le monde

On peut aussi trouver dans les rapports ministériels sur le rendement et dans la base de données sur les enjeux collectifs de l'information sur le rendement à l'égard d'autres questions stratégiques comme celles mentionnées dans les cartes. De plus, le lecteur peut utiliser les fonctions de recherche que renferment le site Web du gouvernement du Canada et le site Informations sur le budget des dépenses, le rendement et la planification pour trouver les renseignements dont il a besoin.

INFORMATION SUR LE RENDEMENT MINISTÉRIEL ET INTERMINISTÉRIEL

Le gouvernement utilise de plus en plus l'information sur le rendement axée sur les résultats à des fins de planification, d'établissement de rapports externes et de gestion interne. L'information publique sur le rendement gravite autour de *200 engagements clés en matière de résultats* que les ministères et organismes fédéraux ont pris envers les Canadiens et les Canadiennes. Ces engagements définissent ce que les ministères comptent faire des ressources accordées par le Parlement. On peut en prendre connaissance au moyen de la base de données Résultats ministériels.

Les rapports ministériels sur le rendement publiés chaque année constituent la principale source d'information sur les résultats obtenus qui est destinée aux parlementaires et au public. Ces rapports renferment également des liens conduisant à d'autres renseignements plus détaillés. Ils sont examinés chaque année pour garantir la mise en commun des pratiques exemplaires en matière de mesure et d'établissement de rapports.





Il existe des liens étroits entre cette information sur le rendement et la gestion axée sur les résultats. Les ministères recueillent de plus en plus d'information sur leurs programmes et leurs services qu'ils utilisent pour apporter les ajustements nécessaires. Les enseignements tirés du passé permettent d'obtenir de meilleurs résultats pour les Canadiens et les Canadiennes.

Les encadrés ci-dessous renferment des exemples d'information sur le rendement qui découle de la gestion axée sur les résultats dans le cadre d'initiatives ministérielles et interministérielles. Les rapports ministériels sur le rendement ainsi que la nouvelle base de données sur les enjeux collectifs présentent de l'information supplémentaire sur ce sujet (voir chapitre 3).

Service correctionnel Canada (SCC) applique une méthode axée sur les résultats pour mesurer, communiquer et améliorer les résultats de ses secteurs d'activité, c'est-à-dire la prise en charge, la détention, la réinsertion sociale et la gestion générale. De cette façon, il établit des liens directs entre ses pratiques de gestion et ses principaux engagements en matière de résultats faisant l'objet de rapports au Parlement ainsi qu'aux Canadiens et aux Canadiennes.

Sa méthode comporte un important élément, à savoir une base de données statistiques complète. Des rapports mensuels sur les résultats ministériels renseignent sur les tendances des travaux exécutés et les résultats atteints. Ces renseignements permettent d'établir des objectifs organisationnels, de surveiller leur mise en œuvre et d'apporter les rajustements qui s'imposent. Ils servent également à fixer les objectifs des gestionnaires et à rendre ces derniers responsables de leur apport à l'atteinte de résultats précis.

Cet accent sur les résultats, conjugué à la recherche en matière de programmes et à la base de données complète sur les recherches, a permis à SCC d'instaurer et d'améliorer les programmes de base qui préparent les contrevenants à la réinsertion sociale et appuient ces derniers lorsqu'ils évoluent en société.

Dans son rapport sur le rendement de 1999-2000, SCC a signalé que le nombre de révocations de la libération conditionnelle avait diminué de 300. Ce résultat, jumelé au fait qu'à la fin de l'an dernier 140 contrevenants de plus faisaient l'objet d'une surveillance dans la collectivité, témoigne de la réalisation de progrès.

L'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a instauré un système de planification, de gestion et d'établissement de rapports qui met l'accent sur la gestion des résultats. L'ARAP relie les coûts de ses programmes et services aux résultats obtenus en matière de gestion durable des terres et des ressources en eau dans les Prairies.

En mettant ainsi l'accent sur la gestion des résultats, l'ARAP profite directement aux Canadiens et aux Canadiennes. Comme l'AAC l'a indiqué dans son rapport sur le rendement de 1999-2000, ses programmes contribuent à améliorer grandement la qualité de l'environnement, à renforcer l'économie agricole et à augmenter les occasions de diversification rurale. Ces résultats permettent donc d'améliorer la qualité de vie des Canadiens et des Canadiennes.





Dans le cadre de Géo-Connexions, qui relève de Ressources naturelles Canada, les ministères fédéraux collaborent avec leurs homologues provinciaux, le secteur privé et les universitaires pour mettre l'information géographique, les outils et les services à la disposition des Canadiens et des Canadiennes par l'entremise de Internet. Ils collaborent également à la mise au point de technologies innovatrices et commercialisables qui profiteront aux Canadiens et aux Canadiennes et qui permettront au secteur de la géomatique de continuer à soutenir la concurrence internationale.

Pour veiller à ce que le Canada bénéficie des retombées éventuelles de cette industrie croissante de 20 milliards de dollars, Géo-Connexions a instauré un cadre de gestion et de mesure du rendement qui fixe des objectifs annuels en matière de rendement et définit les activités d'exécution des programmes, les résultats escomptés et les mesures du rendement. Ce cadre sert de guide pour la mesure du rendement à court, à moyen et à long terme, ainsi que pour la planification de l'évaluation et les rapports d'étape.

AMÉLIORER LA MESURE DU RENDEMENT

Des initiatives sont en cours pour améliorer la mesure du rendement, notamment :

- l'utilisation des cadres de rendement et de responsabilisation;
- l'établissement de liens entre les coûts et les résultats;
- l'application de l'Outil de mesures communes;
- le renforcement de l'évaluation des programmes.

Les gestionnaires peuvent aussi joindre des réseaux pour prendre connaissance de la mise en application de pratiques saines et pour partager les leçons apprises. Le Forum sur le rendement et la planification est un des réseaux dont l'objectif est la mise en commun de pratiques saines.

Cadres de rendement et de responsabilisation

Certains ministères ont mis au point des cadres de rendement, des cadres de responsabilisation et des lignes directrices générales qui font état de résultats clés, d'activités et de coûts connexes, ainsi que de stratégies de mesures du rendement et d'établissement de rapports (voir le tableau 3). Le gouvernement suivra l'évolution de la situation pour recenser les pratiques exemplaires. Il examine en outre les structures de responsabilisation des ministères et des organismes pour relever les cas où on pourrait améliorer le lien entre l'information financière et celle traitant des résultats.

Tableau 3 : Cadres pangouvernementaux et lignes directrices

Les ministères suivants ont rendu public de l'information sur des cadres pangouvernementaux et des lignes directrices. Pour plus de renseignements, veuillez cliquer sur le nom d'un ministère.

Affaires indiennes et du Nord Canada
Auto-évaluation par les Premières Nations de leurs programmes communautaires – Guide d'évaluation du rendement

Agriculture et Agroalimentaire Canada
Cadre de rendement

Agence canadienne de développement international
Cadre de responsabilisation de l'Agence

Environnement Canada
Guide du gestionnaire de la mise en œuvre de la gestion axée sur le rendement





Les cadres de mesure du rendement sont également de plus en plus utilisés pour certaines initiatives particulières comme l'éducation (à ce sujet voir l'encadré qui suit). On trouvera d'autres exemples à l'annexe 2.

Indicateurs de l'éducation au Canada : Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation 1999 Il s'agit d'un projet du Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation, qui constitue un partenariat entre Statistique Canada et le Conseil des ministres de l'éducation du Canada (CMEC). Il fournit de l'information qui facilitera la prise de décisions au sujet des priorités et des orientations en matière d'éducation.

Ce programme a pour objectif de fournir de l'information uniforme et de haute qualité sur l'éducation à l'échelle du Canada pour appuyer la prise de décisions éclairées, l'élaboration de politiques et la mise au point de programmes. Au nombre des facteurs, citons le contexte de l'éducation, les caractéristiques des systèmes d'éducation et leurs extrants. On a recours à des comparaisons historiques et à des normes couramment acceptées. Les rapports constituent une source complète d'information sur l'éducation et les systèmes d'éducation au Canada à l'intention des décideurs, des praticiens et du public. Ils peuvent également stimuler le débat et encadrer la réflexion sur les enjeux de l'éducation. Cette information permet au Canada de participer à l'échelle internationale aux discussions de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur les enjeux de l'éducation.

Lier les coûts aux résultats

Le gouvernement a également poursuivi des initiatives pour améliorer l'information sur le rendement *en reliant les données sur les coûts aux résultats réels*.

Le gouvernement du Canada adoptera les pratiques de la comptabilité d'exercice le 1^{er} avril 2001. Cela signifie, entre autres choses, que le gouvernement utilisera progressivement une méthode de comptabilité semblable à celle utilisée dans le secteur privé. Cette méthode permettra aux gestionnaires d'être plus au fait des coûts liés aux activités. La qualité de l'information sur le coût des résultats obtenus s'en trouvera donc améliorée.

L'initiative Modernisation de la fonction de contrôleur vise également à accroître la capacité des ministères de fournir de l'information financière concernant leurs réalisations. Le Fonds d'innovation, qui appuie cette initiative, permet au Service météorologique d'Environnement Canada d'utiliser la comptabilité par activités comme l'un des moyens d'établir plus fidèlement le coût des résultats. Les enseignements tirés de ce projet sont partagés avec d'autres ministères.

La nouvelle politique du Conseil du Trésor sur les paiements de transfert, qui comprend les subventions et les contributions, prévoit que les gestionnaires doivent définir les résultats plus clairement et garantit une mesure appropriée du rendement. Cette politique améliorera l'information sur le rendement de tous les programmes faisant appel à des paiements de transfert.

Outil de mesures communes

L'*Outil de mesures communes* a été mis au point par le Réseau du service axé sur les citoyens du Centre canadien de gestion pour mieux mesurer la satisfaction des clients. L'étude *Les citoyens d'abord*, réalisée en 1998, a montré que les Canadiens et les Canadiennes s'attendent à ce que le





secteur public leur fournisse un service comparable à celui du secteur privé, sinon meilleur. Si l'on veut améliorer la prestation des services gouvernementaux, il importe plus que jamais d'être à l'écoute des clients et d'intégrer leur rétroaction aux décisions d'affaires et de planification.

L'Outil de mesures communes facilite le partage des leçons apprises et d'autres renseignements. Le Forum des agents supérieurs de la prestation de services a mis sur pied un conseil de normalisation de l'Outil de mesures communes pour permettre à toutes les administrations d'avoir accès à cet outil. Le Forum a choisi un ensemble de questions stratégiques à des fins de comparaison, entre les diverses administrations, des données sur la satisfaction des clients à l'égard de certains aspects clés de la prestation des services. Les gouvernements du Manitoba, de l'Ontario et du Canada ont conjointement mis au point une version électronique de l'Outil de mesures communes qui aidera les organisations du secteur public à réaliser des sondages fondés sur l'Outil et à en analyser les résultats. On est également à mettre sur pied un centre d'analyse comparative qui permettra de comparer les résultats des diverses administrations.

Voici des exemples de la façon dont la mesure de la satisfaction des clients a contribué à l'amélioration du service.

Le programme IDÉE-PME de Développement économique Canada pour les régions du Québec stimule la croissance économique en fournissant une aide financière, des conseils et des renseignements stratégiques aux petites et moyennes entreprises (PME). En 1995, Développement économique Canada pour les régions du Québec s'est engagé à fournir des services de qualité aux PME et aux organismes à but non lucratif. La prestation des services a été centrée sur les préférences des clients et tous les centres d'aide aux entreprises de DEC ont obtenu la certification ISO 9002. Le processus de certification comportait l'évaluation de la satisfaction et des besoins des clients.

Quatre ans plus tard, l'insistance systématique sur les résultats et l'action a donné lieu à une amélioration significative et mesurable du taux de satisfaction des clients à l'égard de la qualité des services en général, qui est passé de 81 p. 100 à 88 p. 100 entre 1995 et 2000. Cette façon de faire a également incité toute l'organisation à mettre l'accent sur les résultats et sur la qualité des services qu'elle fournit.

La plupart des clients de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) préfèrent traiter avec cet organisme par téléphone – plus de 85 p. 100 des demandes de renseignements sont traitées par téléphone, que ce soit par des agents ou au moyen du système informatisé. En 1998, l'ADRC a mis au point une stratégie pour améliorer la gestion de ses centres d'appels au moyen d'indicateurs et d'objectifs de rendement, ainsi que de contrôles et de rapports hebdomadaires préparés par plus de 50 bureaux. Ces rapports sont transmis à tous les gestionnaires de l'organisme, de même qu'au commissaire.

Cette approche a donné d'excellents résultats. On observe une très nette amélioration du taux de réponse aux appels, qui est passé de 40 p. 100 à 60 p. 100 en 1999 à près de 90 p. 100 pour la même période en 2000.





Évaluation des programmes

Pour consulter sur Internet les examens, les évaluations et les vérifications ministérielles et interministérielles, on peut visiter le site suivant :
<http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/database/databasf.asp>

Le gouvernement a terminé l'étude de l'*évaluation des programmes*, une fonction utilisée par de nombreux ministères pour aider les gestionnaires à mesurer les résultats des politiques, des programmes et des initiatives du gouvernement.

Selon *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes*, le cadre de gestion du gouvernement, on s'attend à ce que les gestionnaires définissent les résultats, se consacrent entièrement à leur réalisation et mesurent le

rendement de façon périodique et objective, sans oublier de parfaire et d'ajuster leurs connaissances afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacités. Les gestionnaires à tous les niveaux doivent rendre compte de leurs résultats à leurs supérieurs, aux ministres, au Parlement ainsi qu'aux Canadiens et aux Canadiennes. L'évaluation est un moyen important de mesure de la contribution des programmes à l'obtention de résultats particuliers.

Le gouvernement mettra à jour sa politique et ses normes d'évaluation pour qu'elles s'appliquent à l'échelle de l'administration fédérale. Il s'agit de renforcer la fonction d'évaluation afin d'appuyer les gestionnaires à l'égard de la mesure des résultats et de l'amélioration des politiques et des programmes à l'échelle du gouvernement.





CHAPITRE 3 : INFORMATION SUR LE RENDEMENT À L'ÉGARD DES INITIATIVES INTERGOUVERNEMENTALES

Pour accéder à de l'information sur le rendement à l'égard des initiatives intergouvernementales, consulter l'annexe 2

Les divers gouvernements au Canada collaborent afin d'obtenir des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes. La conférence des premiers ministres du 11 septembre 2000 constitue un bel exemple de collaboration. Le communiqué qu'ils ont émis sur le développement des enfants en bas âge met l'accent sur la mesure du rendement ainsi que sur les rapports qui s'y rattachent, ces deux éléments constituant des outils d'aide à la prise de décision. Le but visé est d'assurer une mise en application de mesures les plus efficaces possible. L'information sur le rendement à l'égard des initiatives intergouvernementales constitue donc un autre volet important du mécanisme de présentation de rapports complets.

Le présent chapitre renferme davantage d'information sur le rendement qu'auparavant au sujet de la collaboration intergouvernementale, comme l'illustrent les exemples ci-après. On y décrit aussi l'orientation fournie au sujet de la mise au point de cadres de responsabilisation et de la façon dont le gouvernement du Canada met en œuvre ses engagements en matière de rapports et de responsabilisation contractés dans l'*Entente-cadre sur l'union sociale (ECUS)*.

Pour un avenir en santé : Deuxième rapport sur la santé de la population canadienne

Ce document résume l'information nationale la plus récente sur la santé des Canadiens et des Canadiennes, et il invite le lecteur à se pencher sur les répercussions de ces résultats sur les politiques, les pratiques et les recherches actuelles et à venir. Il sert également d'outil pour signaler les défis présents et futurs aux décideurs, aux praticiens et au public. Il aide aussi à déterminer quelles mesures peuvent être prises pour améliorer la santé des Canadiens et des Canadiennes. Le *Rapport statistique sur la santé de la population canadienne (1999)*, qui renferme des statistiques détaillées sur plus de 80 sujets, a servi de source principale de données. Ces deux documents sont le fruit de la collaboration entre le Comité consultatif fédéral, provincial et territorial sur la santé de la population, Santé Canada, Statistique Canada, l'Institut canadien d'information sur la santé et une équipe du Centre de promotion de la santé de l'Université de Toronto.





Le Cadre d'établissement de standards environnementaux pancanadiens est conçu pour permettre aux ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'environnement d'aborder conjointement les questions relatives à la protection de l'environnement et à la réduction des risques environnementaux pour la santé qui requièrent l'établissement de normes environnementales communes partout au pays. Ce cadre établit des principes visant à permettre aux gouvernements de s'entendre sur les priorités, de mettre au point des normes et de préparer des plans de travail complémentaires afin de satisfaire à ces normes, en tenant compte des lois et des responsabilités uniques de chaque gouvernement. Les normes prévoient généralement un plafond numérique, un calendrier de réalisation, ainsi qu'un cadre pour le suivi des progrès réalisés et l'établissement de rapports destinés au public.

Les normes pancanadiennes portant sur les poussières fines, l'ozone au niveau du sol, le benzène (phase 1) et le mercure produits par les incinérateurs et les fonderies de métaux ont été ratifiées en juin 2000. Les gouvernements commenceront à présenter au public des rapports sur les progrès réalisés en vue du respect des normes convenues en 2001 pour le benzène, en 2004 pour les émissions de mercure et en 2005 pour les poussières fines et l'ozone au niveau du sol. En appliquant ces normes, les gouvernements maximiseront les possibilités de partage des connaissances, ils éviteront les chevauchements et le double emploi, ils utiliseront les outils de mesure des polluants les plus efficaces et efficaces et ils favoriseront l'uniformité partout au pays.

Le document *La prévention de la pollution : Une stratégie fédérale de mise en œuvre* a été publié en juin 1995; on y reconnaissait que divers partenariats devaient être établis avec d'autres administrations, le secteur privé, des particuliers canadiens et la collectivité internationale. Le plus récent rapport, *Progrès en matière de prévention de la pollution 1998-1999*, quatrième rapport annuel, aide les Canadiens et les Canadiennes à prendre des décisions éclairées au sujet des questions de santé humaine et de protection de l'environnement, y compris en ce qui concerne l'air et l'eau potable. Il renferme de l'information sur les résultats du gouvernement du Canada par rapport aux cinq objectifs fixés, soit :

- institutionnaliser la prévention de la pollution dans toutes les sphères d'activités du gouvernement du Canada;
- favoriser un effort national au chapitre de la prévention de la pollution avec d'autres gouvernements;
- créer un climat où la prévention de la pollution devient un facteur prédominant dans les activités industrielles;
- offrir aux Canadiens et aux Canadiennes l'information et les outils nécessaires pour adopter des méthodes de prévention de la pollution;
- participer aux initiatives internationales de prévention de la pollution.

Le rapport d'étape fournit un cadre pour le suivi du rendement, pour les rapports sur les résultats obtenus et pour l'établissement de profils des réussites du gouvernement du Canada en matière d'environnement. Il présente également l'évolution des techniques et des processus de lutte contre la pollution en fonction des défis à l'échelle nationale et mondiale.





BASE DE DONNÉES SUR LES ENJEUX COLLECTIFS

Cette année, grâce à la collaboration des ministères et à l'utilisation de la base de données sur les enjeux collectifs, il s'est produit une amélioration substantielle dans la quantité et la qualité de l'information portant sur les initiatives intergouvernementales et autres initiatives. Cette base de données :

- inclut les initiatives intergouvernementales et interministérielles qui peuvent démontrer que de l'information sur le rendement est présentement disponible ou qu'elle le sera sous peu;
- inclut les initiatives relatives à l'union sociale et d'autres mécanismes qui ont été définis par les ministères;
- sera mise à jour au cours de l'année;
- inclut une fonction de recherche qui permet facilement aux utilisateurs de trouver de l'information, par exemple, par province ou par sujet;
- inclut des liens hypertexte vers des sources d'information plus détaillée, conformément à l'exigence de présentation de rapports plus complets.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada travaillera également de concert avec les ministères fédéraux responsables afin d'améliorer l'information contenue dans la base de données. Cette collaboration permettra aussi de répertorier d'autres initiatives pour la base de données.

ENTENTE-CADRE SUR L'UNION SOCIALE

L'Entente-cadre sur l'union sociale (ECUS) a été signée en février 1999. L'ECUS « repose sur le respect mutuel et la volonté des gouvernements de travailler ensemble de plus près afin de répondre aux besoins des Canadiens. » Les gouvernements ont accepté de collaborer à la mise au point de cadres conjoints de responsabilisation en ce qui concerne toutes les nouvelles initiatives sociales pancanadiennes appuyées par des transferts intergouvernementaux.

L'approche :

- s'appuie sur les progrès réalisés au chapitre de l'élaboration de cadres de responsabilisation pour d'autres initiatives intergouvernementales, comme la Prestation nationale pour enfants et l'Aide à l'employabilité des personnes handicapées;
- respecte différentes pratiques adoptées en matière de responsabilisation au sein des diverses administrations au moyen d'efforts visant à accroître « la transparence et l'imputabilité de chacun des gouvernements envers ses commettants »;
- peut être appliquée à des initiatives intergouvernementales, interministérielles et ministérielles nouvelles et existantes.





Le gouvernement travaille activement à s'acquitter de ses engagements en matière de responsabilisation. Cette année, Santé Canada, Développement des ressources humaines Canada et Affaires indiennes et du Nord Canada participent, dans le cadre d'un projet pilote, à la consignation de l'information sur l'engagement du gouvernement fédéral en ce qui a trait aux initiatives relatives à l'ECUS (comme l'indique le tableau 4). D'autres ministères et organismes sont invités à adopter cette approche en matière de responsabilisation. L'information ainsi recueillie améliorera également la base de données sur les enjeux collectifs.

MESURE DU RENDEMENT : CADRES INTERGOUVERNEMENTAUX

L'Entente-cadre sur l'union sociale (ECUS) prévoit des principes qui doivent mener à l'amélioration de l'information sur le rendement. Les principes, ainsi que d'autres leçons apprises dans le cadre d'initiatives intergouvernementales et interministérielles, ont été combinés pour produire l'outil d'orientation résumé au tableau 5. Cette liste continuera d'être mise à l'essai à mesure que se développera la base de données sur les enjeux collectifs.

Tableau 4 : Consignation de l'information relative à l'ECUS

Information générale
<ul style="list-style-type: none">Ministère; initiative et partenaires; date d'entrée en vigueur; date d'échéance; site Web; objet; rôles et contributions
Ressources
<ul style="list-style-type: none">Financement; suivi et rapports
Mesure et rapports
<ul style="list-style-type: none">Résultats; indicateurs; indicateurs comparables; évaluation/évaluations par un tiers; partage de l'information et des pratiques exemplaires; présentation de rapports au public
Faire participer les Canadiens et les Canadiennes
<ul style="list-style-type: none">Faire participer les citoyens à l'élaboration des priorités sociales et à l'examen des résultats; mécanismes de rétroaction au public
Engagements en matière de service
<ul style="list-style-type: none">Diffusion publique des critères d'admissibilité; existence et disponibilité des engagements pris en matière de service; mesure et présentation de rapports au public
Appels et plaintes
<ul style="list-style-type: none">Existence, disponibilité et communication des mécanismes; suivi et rapports publics





Tableau 5 : Établissement des cadres intergouvernementaux : une liste des éléments de responsabilisation

Les partenaires comprennent et conviennent de ce qui suit :	Les partenaires doivent :
Détermination des résultats	
objectifs, principaux résultats et priorités stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ faire participer les citoyens et les clients à la détermination des principaux résultats, affirmer ce qu'ils sont et démontrer les liens avec les objectifs fixés ▪ publier les résultats, les critères d'admissibilité et les engagements ayant trait au niveau de service ▪ se concentrer sur les résultats (plutôt que sur le processus, les activités et les extrants)
rôles et responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ définir la contribution prévue de chaque partie au titre de l'obtention des résultats ▪ reconnaître et expliquer publiquement le rôle et la contribution de chaque partenaire ▪ respecter les valeurs du secteur public et les questions de conflit d'intérêts
attentes équilibrées en matière de rendement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ relier clairement les attentes en matière de rendement aux capacités (autorisations, compétences, connaissances et ressources) de chaque partenaire afin que les attentes soient réalistes
Mesure du rendement	
stratégie de mesure du rendement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ définir les outils d'examen et les approches à adopter en matière de suivi ▪ utiliser des bases de données communes, dans la mesure du possible, et partager l'information ▪ tenir compte du rendement et de l'information contextuelle de sources extérieures, p. ex., indicateurs sociaux pour un contexte plus global ▪ investir dans les systèmes de gestion de l'information ou de technologie de l'information nécessaires
ensemble d'indicateurs à court, à moyen et à long terme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ définir des indicateurs afin de mesurer le progrès accompli par rapport aux résultats et aux objectifs fixés (« indicateurs » s'entend des outils de mesure qui serviront à illustrer le rendement) ▪ élaborer des indicateurs sociaux et comparables dans la mesure du possible
pratiques observées en matière de règlement des différends et des appels ou des plaintes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ établir une approche correctrice au cas où les partenaires ne s'acquitteraient pas de leurs responsabilités ou si des rajustements étaient nécessaires pour régler les plaintes des citoyens
Établissement de rapports	
présentation de rapports équilibrés destinés au public	<ul style="list-style-type: none"> ▪ déterminer la stratégie de présentation des rapports dès les premières étapes de l'initiative ▪ envisager d'incorporer de l'information sur le rendement aux rapports existants (p. ex., RMR) ▪ présenter au public des rapports sur les plaintes et les appels des citoyens, et veiller à ce que l'on tienne compte des besoins en matière de protection des renseignements personnels et de protection de la vie privée
processus d'établissement de rapports transparent, ouvert, digne de confiance et opportun	<ul style="list-style-type: none"> ▪ utiliser tous les types de preuves en matière de rendement à l'appui de l'établissement des rapports ▪ faciliter l'accès du public à l'information ▪ lier les coûts aux résultats dans la mesure du possible ▪ recourir à des évaluations indépendantes
partage des leçons apprises	<ul style="list-style-type: none"> ▪ assurer le suivi des leçons apprises et des pratiques saines et les publier ▪ établir des mécanismes d'amélioration et d'innovation



CHAPITRE 4 : INDICATEURS SOCIAUX

Pour accéder à de l'information sur les indicateurs sociaux et sur la qualité de vie, consulter l'annexe 3

Les Canadiens et les Canadiennes décrivent souvent leurs objectifs sous la forme des effets qu'une mesure peut avoir sur la société, comme une population en meilleure santé. Mais la santé de la population n'est, qu'en partie, le résultat de mesures gouvernementales. Les citoyens exercent également un rôle important, à l'instar de l'entreprise privée.

Les retombées sociales peuvent être décrites par des indicateurs statistiques qui établissent également un contexte aux fins de l'interprétation du rendement des programmes gouvernementaux. Par exemple, les programmes qui touchent la santé peuvent être placés dans le contexte du bilan de santé général des Canadiens et des Canadiennes.

Les consultations de cette année ont confirmé l'utilité de l'adoption d'une approche plus complète en matière de présentation de rapports, qui intègre de l'information à caractère social. Le gouvernement du Canada a aussi :

- perfectionné l'ensemble de base d'indicateurs sociaux de base qui avaient été établis l'an dernier;
- incité les ministères à inclure de l'information sur le contexte social dans leurs rapports.

ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS SUR UN ENSEMBLE D'INDICATEURS DE BASE

Le rapport *Une gestion axée sur les résultats 1999* a permis de définir seize indicateurs sociaux ayant pu servir de fondement initial à l'établissement, au fil des ans, d'un profil du rendement du Canada du point de vue de la qualité de vie des Canadiens et des Canadiennes. Une fois bien établi, ce profil constituera un jalon d'importance en ce qui a trait à l'examen des priorités et à l'interprétation du rendement des programmes gouvernementaux.

Les indicateurs de base ont été choisis de manière à tenir compte d'un équilibre entre les intérêts sociaux, économiques et environnementaux des Canadiens et des Canadiennes. Certains renseignements sur les tendances à long terme relativement à ces indicateurs ont été fournis dans le cadre d'un projet pilote l'an dernier. Des consultations ont été tenues au sujet des indicateurs et de l'approche adoptée. Les résultats ont révélé qu'il existait un appui pour un ensemble de base d'indicateurs. La recherche a aussi montré que les trois groupes et les indicateurs qui figurent au tableau 6 sont le reflet de ceux qui sont utilisés par d'autres administrations et par certains groupes de réflexion canadiens. Le gouvernement poursuivra l'essai pilote de l'approche et il intégrera les leçons retenues au fil des ans.

Cette année, des améliorations ont été apportées à l'ensemble d'indicateurs de base. Les principales mesures ont été définies pour la plupart des indicateurs, et le site Web pourrait inclure d'autres mesures connexes. Le tableau 6 donne également une idée des tendances observées à l'égard des principales mesures.





Tableau 6 : Indicateurs sociaux

Indicateur	Mesure et tendance
Santé, environnement et sécurité publique	
Qualité de l'air	Les niveaux de particules inhalables dans l'air dans les villes canadiennes diminuent
Qualité de l'eau	Le traitement (primaire, secondaire et tertiaire) des eaux usées dans les municipalités augmente
Espérance de vie	Le nombre moyen d'années qu'une personne peut espérer vivre augmente graduellement
Mortalité infantile	Le taux de décès des enfants de moins d'un an diminue
État de santé	L'information sur l'état de santé autodéclaré des personnes de 12 ans et plus remonte à 1996-1997 – l'enquête sera mise à jour dans la prochaine année
Crime	Les taux des infractions au code criminel diminuent depuis 1990 Les taux de crimes violents sont relativement stables depuis 1990
Débouchés et activités économiques	
Niveau d'instruction	Le niveau de scolarité des 25-44 ans augmente
Alphabétisation	L'information sur les niveaux d'alphabétisation remonte à 1994 – l'enquête sera mise à jour dans la prochaine année
Participation au marché du travail	Le taux de participation au marché du travail des personnes de 15 ans et plus est demeuré relativement stable au cours des dernières années
PIB par habitant	Le PIB par habitant, mesuré en dollars constants, augmente
Revenu	Le revenu familial après impôt pour toutes les familles a graduellement augmenté au cours des dernières années
Recherche et développement	Les dépenses intérieures brutes consacrées à la recherche et au développement, en pourcentage du produit intérieur brut, ont augmenté graduellement au cours des dernières années
Taux d'inclusion et de participation à la vie sociale	
Actes discriminatoires	Mesure en voie d'élaboration – l'information sur les tendances n'est pas disponible
Vote	Le pourcentage d'électeurs inscrits ayant exercé leur droit de vote a diminué légèrement au cours des dernières années
Bénévolat	Le pourcentage des personnes qui font du bénévolat semble augmenter
Activités culturelles	Diverses mesures sur les activités culturelles sont disponibles. Cependant, aucun indicateur unique n'a été mis au point





Il convient également de signaler que certaines organisations comme les Nations Unies combinent les résultats en un indice composite. Par exemple, le *Rapport mondial sur le développement humain* de 2000 des Nations Unies a encore une fois classé le Canada comme le pays ayant le niveau de développement humain le plus avancé dans le monde (consulter l'annexe 3 pour prendre connaissance de ce rapport et d'autres renseignements sur la qualité de vie). Le *Genuine Progress Index* (indice de progrès réel) constitue un autre exemple d'approche composite, tel qu'indiqué ci-après.

GPI Atlantic, une société de recherche à but non lucratif, élabore présentement pour la Nouvelle-Écosse un indice de progrès réel (IPR) qui servira à établir un portrait plus fidèle et plus complet du bien-être et de la prospérité, et qui permettra de déterminer si le progrès est durable. L'IPR réunit 20 variables sociales, économiques et environnementales qui permettent d'évaluer, par exemple, la santé de la population, le niveau d'instruction, la qualité de l'environnement, la garantie des moyens d'existence et la répartition du revenu, ainsi que la valeur économique des ressources naturelles, du bénévolat et des travaux ménagers non rémunérés.

L'IPR de la Nouvelle-Écosse est conçu comme un projet pilote pour le Canada, et il se veut pratique, pertinent sur le plan des politiques et facile à reproduire et à appliquer pour les autres administrations. Huit rapports détaillés ont été rédigés jusqu'ici. De même, deux projets communautaires de l'IPR ont été lancés. Des points de repère annuels sur les progrès sont en voie d'élaboration et seront offerts aux collectivités partout au pays à titre d'outil de développement communautaire.

Les indices composites établissent un sommaire utile aux fins des comparaisons internationales. La priorité actuelle du gouvernement consiste toutefois à poursuivre la mise au point des indicateurs de base qui figurent au tableau 6 et à trouver la meilleure façon de présenter cette information. Le gouvernement fera l'examen d'autres indicateurs qui pourraient être ajoutés à l'ensemble initial, et il procédera à des consultations approfondies sur la notion de « qualité de vie ». L'annexe 3 renferme des renseignements sur les indicateurs sociaux et la qualité de vie.

UTILISATION PAR LES MINISTÈRES DES INDICATEURS SOCIAUX

Les ministères et les organismes commencent à utiliser les indicateurs sociaux dans leurs rapports ministériels sur le rendement afin d'établir un contexte ou des comparaisons (lire le rapport préliminaire). Par exemple, dans son rapport ministériel sur le rendement de 1999, Santé Canada s'est servi d'indicateurs sociaux comme la mortalité infantile et l'espérance de vie pour décrire le contexte dans lequel le ministère évolue. De même, Affaires indiennes et du Nord Canada a comparé la tendance en matière d'éducation postsecondaire des Autochtones à celle observée dans la population canadienne en général.

Le gouvernement a invité tous les ministères à élargir et à améliorer cette pratique dans les rapports ministériels sur le rendement de l'automne 2000. Il continuera à suivre de près les différents modes de présentation des indicateurs sociaux dans les rapports sur le rendement et à définir des approches fructueuses.





CHAPITRE 5 : SOLLICITER LA PARTICIPATION DES PARLEMENTAIRES ET AMÉLIORER L'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

Pour accéder à de l'information sur les résultats et sur le rendement par comité parlementaire permanent, consulter le site suivant : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/com/com_f.htm

Le présent chapitre traite des autres récents développements et initiatives liés aux rapports sur le rendement, à l'amélioration de l'information financière et à l'engagement des parlementaires.

Lancé en 1995, le Projet d'amélioration des rapports au Parlement a pour objet :

- de mettre davantage l'accent sur les résultats lors de l'établissement des rapports sur le rendement et la planification;
- d'améliorer l'établissement de rapports sur le rendement en consultation avec le Parlement;
- de veiller à ce que les rapports présentés au Parlement soient conformes à l'information sur le rendement utilisée aux fins de la gestion ministérielle et qu'ils soient représentatifs de celle-ci.

Comme l'illustre le tableau 7, il y a bel et bien eu engagement auprès du Parlement en ce qui concerne chacun de ces trois objectifs. Le gouvernement du Canada exprime plus clairement les résultats à obtenir ainsi que la façon dont il présentera les réalisations accomplies, et il demande présentement aux comités parlementaires de se pencher sur ces progrès. De plus, l'accès à l'information a été facilité.

Tableau 7 : Amélioration des rapports au Parlement, principaux documents et principales activités

- La Partie III du Budget des dépenses est divisée en deux types de rapports : les rapports sur les plans et les priorités et les rapports ministériels sur le rendement (1997)
- *Cinquante et unième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre – L'étude des crédits : Boucler la boucle du contrôle* (décembre 1998)
- *La réponse comprehensive du gouvernement au cinquante et unième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, « L'étude des crédits : Boucler la boucle du contrôle »* (mai 1999)
- *Gestion du rendement : La liaison des résultats avec le débat public [Forum des politiques publiques (FPP)]* (1999)
- *Projet d'amélioration des rapports au Parlement – Phase 2 : Propositions (ébauche)* (Centre pour la collaboration gouvernementale) (mai 2000)
- *Trente-septième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre – Projet d'amélioration des rapports financiers au Parlement – Phase 2 : Continuons en avant* (juin 2000)





Le Trente-septième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre révèle toutefois que la tâche est loin d'être terminée. Des membres de ce comité ont constaté que, même si des progrès ont été accomplis, seuls quelques comités examinent et formulent des commentaires sur le rendement et les rapports de planification.

Les entrevues avec les présidents de comités et d'autres parlementaires ont démontré l'existence de préoccupations au sujet de la qualité de l'information, mais ont fait également ressortir leur appui en faveur de la stratégie globale du gouvernement du Canada. L'approche axée sur les résultats adoptée par le gouvernement en matière d'établissement de rapports au Parlement est conforme aux initiatives semblables menées dans d'autres pays industrialisés. Les réactions à l'amélioration de l'accès électronique à l'information sur le rendement ont été positives, surtout de la part du personnel parlementaire.

ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS, ACCÈS ET CONSOLIDATION

Les rapports déposés au Parlement demeurent une source d'information importante, une source primordiale relativement au rapport de responsabilisation qui existe entre le gouvernement et le Parlement. Toutefois, de nouvelles technologies comme les sites Web ministériels exercent un rôle accru, à l'image des mécanismes existants comme les publications gouvernementales. Il faut donc reconnaître que les rapports ne constituent pas l'unique source d'information gouvernementale.

Parallèlement, les députés exigent de l'information supplémentaire. Le vérificateur général et le Comité des comptes publics recommandent aussi souvent l'ajout de rapports additionnels. Même si les parlementaires sont préoccupés par le nombre de rapports qui leur sont soumis, le besoin d'une information gouvernementale fiable s'accroît.

La stratégie adoptée par le gouvernement en matière d'établissement de rapports complets satisfait au besoin exprimé relativement à une information meilleure et davantage accessible. La stratégie englobe :

- des rapports ministériels sur le rendement annuels qui présentent les résultats obtenus à la lumière des engagements pris, y compris ceux présentés dans les rapports sur les plans et priorités annuels;
- un survol gouvernemental annuel du rendement (c.-à-d. le présent rapport) visant à fournir de l'information sur les questions prioritaires et sur les initiatives intergouvernementales et interministérielles;
- le site Web Informations sur le budget des dépenses, le rendement et la planification, qui a été étoffé afin d'offrir une information plus détaillée, permettant ainsi aux utilisateurs d'obtenir l'information qui les intéresse.

L'objectif consiste à assurer un accès fiable et opportun au niveau voulu d'information sur le rendement. S'il y a lieu, le gouvernement proposera au Parlement l'élimination de rapports ou d'éléments de rapports qui ne sont plus requis, surtout dans la mesure où cette information pourrait être plus facilement accessible grâce aux nouvelles technologies.





Tel qu'il a été signalé précédemment, la qualité et le caractère opportun de l'information préoccupent les députés et le gouvernement. La meilleure façon de traiter ces préoccupations requiert que l'information présentée au Parlement serve également à la gestion, et que les comités parlementaires examinent l'information qu'ils reçoivent et qu'ils fassent part de leur point de vue aux ministères.

Le gouvernement travaillera de concert avec le Parlement à l'élaboration de normes d'établissement de rapports. Le vérificateur général et les vérificateurs provinciaux ont déjà élaboré un ensemble provisoire de principes liés à l'établissement de rapports sur le rendement. La FCVI, qui a entre autres pour objectif le développement d'une expertise en matière de responsabilisation et de gouvernance efficaces, mène également, de concert avec le gouvernement fédéral et les gouvernements de l'Alberta et de l'Ontario, une initiative visant à mettre au point des principes d'établissement de rapports du point de vue de la gestion. Les leçons apprises de ces initiatives seront prises en considération dans les nouvelles normes d'établissement de rapports.

AMÉLIORATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les cadres parlementaires d'établissement de rapports financiers dans plusieurs pays de l'OCDE sont passés de la comptabilité de caisse à la comptabilité d'exercice. La présentation de rapports axés sur la comptabilité de caisse signifie que la mesure et la limite des affectations de fonds liées à une activité sont fondées sur le flux de l'encaisse, plutôt que sur le coût réel de l'activité pour le gouvernement et les contribuables. Elle signifie également que les ressources relatives aux projets étalés sur plusieurs années sont affectées une année à la fois, et qu'il est possible de puiser dans la valeur d'un actif public pour financer des activités en cours sans mesurer ou déclarer au Parlement la valeur réduite de cet actif.

Ces dernières années, le gouvernement a instauré des pratiques internes d'établissement de rapports financiers qui atténuent ces failles, et il a rajusté les comptes publics de manière à établir un portrait plus clair des coûts engagés. En outre, le gouvernement instaurera la comptabilité d'exercice intégrale pour les comptes publics à partir de l'exercice 2001-2002. La dernière grande étape de ces améliorations consistera à incorporer l'établissement des budgets et des états financiers selon la comptabilité d'exercice.

Même si le gouvernement a adopté l'approche de la comptabilité d'exercice à titre d'objectif, le présent processus d'établissement de rapports, ne sera rajusté qu'après consultation auprès du Parlement. Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre souscrit à cette recommandation de consultation. Il a aussi demandé d'être informé au sujet des options envisagées et des pratiques en cours, un mécanisme qui est présentement en voie d'élaboration.

De plus, le gouvernement prépare le matériel de consultation avec la collaboration des députés, des membres de leur personnel ainsi que des professionnels et des universitaires intéressés. Parmi les sujets de discussion, mentionnons l'établissement de budgets selon la comptabilité d'exercice et ses répercussions sur le processus d'affectation de crédits. Le gouvernement invite également le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre à répertorier les questions liées à la présentation de rapports financiers au Parlement qu'il voudrait faire étudier.





SOLLICITER LA PARTICIPATION DES PARLEMENTAIRES ET BÂTIR LA CONFIANCE

Depuis 1994, le gouvernement a incité les parlementaires à amorcer un dialogue visant à améliorer la présentation de rapports au Parlement. Au cours des quelques dernières années, ces échanges officiels et informels sur le rendement et les résultats ont également suscité un débat parmi les parlementaires eux-mêmes sur la nature et le rôle des comités permanents, et sur la façon dont l'information sur le rendement et la planification peuvent être optimisés.

La nécessité d'un partenariat fondé sur une relation de confiance entre le gouvernement et les députés est demeurée un thème actuel cette année. En juin 2000, le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a déposé son 37^e rapport intitulé *Projet d'amélioration des rapports financiers au Parlement – Phase 2 : Continuons en avant*. Le Comité a invité le gouvernement à continuer de susciter la participation des parlementaires. Outre ses propres propositions, le Comité a également étudié et endossé 15 propositions gouvernementales sur l'amélioration de l'information présentée au Parlement, sur la simplification de l'accès et sur les changements apportés au contrôle financier.

Il a été question dans les précédents chapitres des progrès relatifs aux propositions gouvernementales liées à l'information sur le rendement ministériel et collectif. Le Comité permanent a approuvé les principes menant à l'établissement de ces rapports et il a proposé que le gouvernement continue de chercher des façons d'améliorer la présentation de rapports au Parlement en :

- lançant des projets pilotes, après consultation auprès du Parlement, visant à poursuivre l'expérimentation et l'amélioration des approches en matière d'établissement de rapports;
- examinant périodiquement des initiatives avec le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, afin de confirmer ces initiatives ou d'envisager d'y apporter des modifications.

Même si ces étapes sont importantes, il faudra du temps pour accroître la compréhension chez les parlementaires et pour établir une relation de confiance avec eux. Le gouvernement doit informer les députés au sujet des pratiques et des progrès liés à l'établissement de rapports sur le rendement et sur les plans. Les députés (personnellement ou par l'entremise de leur personnel) doivent disposer d'une meilleure information pour entreprendre de bonnes discussions avec les fonctionnaires.

Le gouvernement poursuivra cette année son programme visant à améliorer l'établissement de rapports, à informer les parlementaires et leur personnel et à les inciter à participer aux discussions afin d'établir une relation de confiance. Voici les initiatives prévues :

- mise en œuvre des propositions gouvernementales, aux termes de la phase 2 du Projet d'amélioration des rapports au Parlement, qui ont été approuvées par le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre;





- tenue de séances d'information et de consultation sur la comptabilité d'exercice, l'affectation de crédits et l'établissement de budgets;
- tenue d'une série d'ateliers d'information et de consultation auprès du personnel parlementaire au sujet des enjeux actuels et du site Web Informations sur le budget des dépenses, le rendement et la planification;
- intensification de la collaboration avec les ministères, surtout le personnel de liaison parlementaire et les chercheurs de la bibliothèque du Parlement, afin de veiller à ce que les comités permanents aient accès à un plus vaste éventail de renseignements, par exemple, grâce aux cartes d'information sur le rendement;
- détermination de nouvelles façons de collaborer avec le personnel de la Chambre des communes et du Sénat ainsi que du Bureau du vérificateur général afin d'assurer, non seulement l'amélioration des rapports, mais également l'amélioration continue de la manière dont l'information est présentée et fournie.

Pour conclure, le gouvernement s'est engagé à poursuivre la collaboration avec les parlementaires en vue d'améliorer la présentation des rapports au Parlement, à accroître la qualité et le caractère opportun de l'information et des résultats financiers, ainsi que le rôle des députés dans l'examen de cette information.





ANNEXE 1 : CARTES D'INFORMATION SUR LE RENDEMENT

Cartes d'information sur le rendement http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/PIM/PIM_f.htm
Enfance http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/PIM/Children/children_f.htm
Jeunesse http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/PIM/Youth/youth_f.htm
Économie dynamique http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/PIM/Econ/econ_f.htm
Santé et soins de qualité http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/PIM/Health/health_f.htm
Qualité de l'environnement http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/PIM/Environ/environ_f.htm
Collectivités plus fortes http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/PIM/Communities/communities_f.htm
Relations avec les peuples autochtones du Canada http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/PIM/Aboriginal/aboriginal_f.htm
Place du Canada dans le monde http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/PIM/Place/place_f.htm
Autres références
<i>Bâtir une meilleure qualité de vie pour l'ensemble des Canadiens</i> , discours du Trône de 1999 http://www.pco-bcp.gc.ca/sft-ddt/doc/fulltext_f.htm
Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) http://www.cihi.ca/french/findex.htm

Les consultations menées auprès du Parlement sur l'amélioration des rapports publics ont donné lieu entre autres à l'élaboration de cartes d'information sur le rendement. Ces cartes visent à faciliter l'accès aux renseignements publiés sur des questions de politiques horizontales ou de vaste portée.

Les cartes d'information sur le rendement présentent d'abord le contexte social, puis des renseignements plus détaillés sur le rendement. Elles renferment des données provenant de nombreuses sources sur une question et, ce faisant, attirent l'attention sur l'ensemble de la question plutôt que sur l'organisme qui se penche sur cette question.

Les priorités à l'échelle de l'administration publique déterminent quels points seront abordés dans les cartes d'information sur le rendement. Au nombre des sources éventuelles de renseignements se trouvent les discours du Trône, le budget fédéral, l'*Entente-cadre sur l'union sociale (ECUS)*, de même que les rapports sur des questions particulières d'intérêt pour les comités permanents fédéraux.





Cette année, les cartes d'information sur le rendement ont été basées sur les principaux secteurs stratégiques énoncés dans le discours du Trône de 1999, intitulé *Bâtir une meilleure qualité de vie*. La première page de chacune des cartes, reproduite ci-après, donne un aperçu du sujet traité. La version intégrale des cartes peut être consultée sur support électronique; pour y avoir accès, il suffit de cliquer sur le titre voulu dans le tableau de la page précédente.

Pour connaître la signification des sigles utilisés dans les cartes d'information sur le rendement, veuillez consulter l'index de ce rapport.





Carte d'information sur le rendement – Enfance

Contexte social

Santé, environnement et sécurité publique	Débouchés et activités économiques
<p>Soutien aux parents</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Structures familiales, enfants à charge, incidence de la violence et de la négligence, styles d'éducation parentale <p>Encouragement de la nutrition prénatale et de la nutrition des enfants / Développement sain des jeunes enfants en bas âge</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Habitudes de vie pendant la grossesse, mortalité et morbidité infantiles, poids à la naissance, allaitement, grossesses chez les adolescentes, immunisation, blessures non intentionnelles, morbidité juvénile, environnements et quartiers sains, composition démographique 	<p>Alphabétisation précoce / Soins des enfants en bas âge</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Services officiels de garde d'enfants, préparation à entrer à l'école, niveaux du statut socio-économique des familles ayant de jeunes enfants, niveau d'éducation par les mères, participation des mères au marché du travail, milieux de travail propices à la vie familiale

Information sur le rendement des initiatives collectives

<p>Soutien aux parents</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Initiative de lutte contre la violence familiale ▪ Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations ▪ Programme d'action communautaire pour les enfants <p>Encouragement de la nutrition prénatale et de la nutrition des enfants / Développement sain des jeunes enfants en bas âge</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme canadien de nutrition prénatale ▪ Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire ▪ Pour un avenir en santé : Deuxième rapport sur la santé de la population canadienne ▪ Initiative relative au syndrome de l'alcoolisme foetal / Effets de l'alcool sur le fœtus ▪ La nutrition pour un virage en santé : voies d'action 	<p>Alphabétisation précoce / Soins des enfants en bas âge</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prestation nationale pour enfants ▪ Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (dans les réserves) ▪ Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (communautés urbaines et du Nord) ▪ Programme des ordinateurs pour les écoles ▪ Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation
---	--

Information sur le rendement ministériel

<p>Encouragement de la nutrition prénatale et de la nutrition des enfants/ Développement sain des jeunes enfants en bas âge</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation du public et compréhension des facteurs qui déterminent la santé individuelle et collective et des mesures à prendre pour la préservation et l'amélioration de la santé (SCan) ▪ Réduction des inégalités en matière de santé pour certains groupes démographiques et amélioration de l'état de santé de la population (SCan) ▪ Services de santé efficaces disponibles et accessibles aux Premières nations et aux Inuits (SCan) ▪ Politiques et plans nationaux qui portent effectivement sur les nouveaux défis en matière de santé ou les changements aux priorités existantes dans ce domaine (SCan) 	<p>Alphabétisation précoce / Soins des enfants en bas âge</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des collectivités, des économies et des gens plus forts (AINC) ▪ Changements nécessaires en matière d'impôt (Fin) ▪ Accès à des possibilités d'apprentissage (DRHC)
---	--



Carte d'information sur le rendement – Jeunesse

Contexte social	
<p>Débouchés et activités économiques</p> <p>Aide à la recherche d'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux de pauvreté des jeunes Canadiens et Canadiennes en milieu urbain, initiatives municipales pour les jeunes, chômage chez les étudiants, taux d'emploi et rémunération des jeunes parents, taux de chômage des jeunes sans-abri, jeunes Autochtones et jeunes atteints d'invalidité, chômage chez les jeunes et taux de participation de la main-d'œuvre par rapport à la moyenne nationale <p>Acquisition et application d'habiletés</p> <ul style="list-style-type: none"> Coût des études postsecondaires, nombre de jeunes femmes obtenant un diplôme d'études postsecondaires, niveau d'alphabétisation, accès à des occasions d'apprentissage parascolaires, nombre de participants à la stratégie emploi jeunesse (SEJ) qui élargissent et acquièrent des habiletés personnelles et professionnelles en obtenant une expérience de travail pratique, nombre de jeunes (15-24 ans) qui terminent leurs études secondaires 	<p>Inclusion et participation sociales</p> <p>Appliquer sa faculté de création</p> <ul style="list-style-type: none"> Coût des activités récréatives, nombre de jeunes ayant accès à des outils d'information <p>Bénévolat</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de Canadiens et Canadiennes faisant du bénévolat, nombre de jeunes Canadiens et Canadiennes faisant du bénévolat
Information sur le rendement des initiatives collectives	
<p>Aide à la recherche d'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> Programme de stages pour les jeunes dans le secteur public fédéral Partenariat pour l'emploi des jeunes Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire <p>Acquisition et application de nouvelles habiletés</p> <ul style="list-style-type: none"> Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation Partenariat pour l'économie du savoir Ciblétudes interactif Programme des ordinateurs pour les écoles 	
Information sur le rendement ministériel	
<p>Aide à la recherche d'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> Accès à l'emploi pour tous les Canadiens (DRHC) Participation à des programmes d'entrepreneuriat qui traitent des besoins particuliers de groupes tels les Autochtones et les jeunes (APECA) <p>Acquisition et application de nouvelles habiletés</p> <ul style="list-style-type: none"> Accès à des possibilités d'apprentissage (DRHC) Main-d'œuvre hautement spécialisée, avec des compétences dans tous les domaines des sciences naturelles et du génie (CRSNG) Formation de la prochaine génération de chercheurs et de spécialistes hautement qualifiés aptes à répondre aux besoins des universités et des secteurs public et privé au Canada (CRSH) 	<p>Apprendre à connaître une autre région du Canada</p> <ul style="list-style-type: none"> Les Canadiens se connaissent les uns les autres ainsi que leur histoire, leur identité et leurs symboles (PC) Les Canadiens comprennent la contribution des différentes collectivités (PC) <p>Appliquer sa faculté de création</p> <ul style="list-style-type: none"> Utilisation créative et productive des connaissances, pour la conception de nouveaux produits et services, créant de la sorte de nouveaux emplois et de nouvelles entreprises (CRSNG) La programmation met en valeur les talents créateurs canadiens (CRTC)





Carte d'information sur le rendement – Une économie dynamique pour le XXI^e siècle

Contexte social

Débouchés et activités économiques

Milieu propice à la croissance de l'économie et de la productivité

- PIB réel, emploi, revenu réel, parité des pouvoirs d'achat, IPC, commerce électronique

Recherche et développement

- Dépense intérieure brute en recherche et développement (RD) en pourcentage du PIB, dépense de RD des entreprises

Commercialisation du savoir

- Taux d'innovation, commercialisation des résultats des recherches

Essor des entreprises, des échanges et de l'investissement au Canada

- Balance commerciale, exportations et importations par rapport au PIB, exportations à valeur ajoutée, orientation des investissements à l'étranger

Perfectionnement des habilités et de l'enseignement

- Taux d'inscription, taux de diplômés, éducateurs, dépenses en éducation, niveau d'instruction

Information sur le rendement des initiatives collectives

Milieu propice à la croissance de l'économie et de la productivité

- Entente sur le développement du marché du travail – Entente multilatérale
- Centres de service aux entreprises du Canada
- Partenariat rural canadien
- Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR)
- Programme Travaux d'infrastructure Canada
- Centres d'accès de Service Canada

Commercialisation du savoir

- Partenariat pour l'économie du savoir
- Accord Canada-Saskatchewan sur l'innovation agroalimentaire
- GéoConnexions

Essor des entreprises, des échanges et de l'investissement au Canada

- Protocole d'entente entre le ministère de la construction de la République populaire de Chine et le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada et ministre responsable de la société canadienne d'hypothèques et de logement, visant à favoriser la coopération mutuelle dans le domaine de l'habitation – Accès au marché
- Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire
- Promotion du commerce international / Équipe Canada inc.

Perfectionnement des habilités et de l'enseignement

- Ciblétudes interactif
- Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation
- Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (dans les réserves)
- Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (communautés urbaines et du Nord)
- Programme de stages pour les jeunes dans le secteur public fédéral
- Partenariat pour l'emploi des jeunes
- Programme des ordinateurs pour les écoles





Information sur le rendement ministériel

Milieu propice à la croissance de l'économie et de la productivité

- Emplois et nouvelles entreprises grâce à l'accès aux capitaux pour le développement des petites et moyennes entreprises dans la région de l'Atlantique (APECA)
- Lancement de petites entreprises, taux de croissance et longévité (DEO)
- Démarrage et expansion de petites entreprises locales (DECRO)
- Relier les Canadiens entre eux et au reste du monde d'une manière abordable et accessible (IC)
- Créer un environnement de calibre mondial pour le commerce électronique (IC)
- Établir des structures de marché équitables, efficaces et concurrentielles de calibre mondial pour les entreprises, les consommateurs et les investisseurs (IC)
- Une stratégie de gestion de la dette de nature à stabiliser et à réduire les coûts du service de la dette et à maintenir un marché performant dans le domaine des titres du gouvernement du Canada (Fin)

Recherche et développement

- Enrichir les connaissances, en particulier dans les domaines offrant de bonnes possibilités (IC)
- Une base de connaissances avancées, vitale pour l'économie et la société canadienne, à court et à long termes (CRSNG)
- Des connaissances qui contribuent à notre compréhension des questions sociales, culturelles, intellectuelles et économiques et à notre aptitude à résoudre des problèmes dans ces domaines (CRSH)
- Des projets de recherche de calibre international, dans des établissements partout au Canada, sur les processus fondamentaux de la santé et de la maladie, et les services de santé (IRSC)

Commercialisation du savoir

- Commercialisation de la technologie et sa diffusion par le biais de partenariats entre les établissements de recherche et le secteur privé à l'échelle nationale et internationale (APECA)
- Accélérer la commercialisation et l'adoption de procédés et de produits novateurs par les organismes canadiens (IC)
- Nombre de transferts de technologie et d'information à des entreprises (CNRC)
- Utilisation créative et productive des connaissances, pour la conception de nouveaux produits et services, créant de la sorte de nouveaux emplois et de nouvelles entreprises (CRSNG)
- La production, la disponibilité et l'adoption accrues des produits agricoles et agroalimentaires, procédés et pratiques contribuant à la compétitivité et au respect de l'environnement (AAC)

Essor des entreprises, du commerce et de l'investissement au Canada

- Accroissement du nombre de nouveaux exportateurs et du nombre de participants à la formation de préparation à l'exportation (APECA)
- Améliorer la capacité d'exportation et le degré de préparation des exportateurs (IC)
- Développer les marchés étrangers (IC)
- Renforcement de la participation des entreprises canadiennes, et particulièrement des PME, à l'économie internationale (AECI)
- Recrutement et rétention d'investissements internationaux créateurs d'emplois dans des secteurs clés (AECI)

Perfectionnement des habilités et de l'enseignement

- Main-d'œuvre hautement spécialisée, avec des compétences dans tous les domaines des sciences naturelles et du génie (CRSNG)
- Admission de travailleurs temporaires qui transfèrent aux travailleurs canadiens des compétences professionnelles en demande (CIC)
- Formation de la prochaine génération de chercheurs et de spécialistes hautement qualifiés aptes à répondre aux besoins des universités et des secteurs public et privé au Canada (CRSH)
- Chercheurs capables de répondre aux besoins de recherche dans toutes les disciplines de la santé (IRSC)
- Accès à des possibilités d'apprentissage (DRHC)





Carte d'information sur le rendement – Santé et soins de qualité

Contexte social	
<p>Santé, environnement et sécurité publique</p> <p>Un système moderne et durable</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Omnipraticiens par habitant, médecins spécialistes par habitant, pontages (20 ans et plus), remplacement de hanche, remplacement de genou, hystérectomie (20 ans et plus), etc. <p>Promotion et protection de la santé</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Auto-évaluation de la santé, espérance de vie, décès (toutes causes), immunisation contre l'influenza (65 ans et plus), mammographies (entre 50 et 69 ans), test pap (18 à 69 ans), coqueluche, rougeole, tuberculose, VIH, chlamydia, etc. 	<p>Débouchés et activités économiques</p> <p>Autres initiatives</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Obtention d'un diplôme d'études secondaires, obtention d'un diplôme d'études postsecondaires, taux de chômage, chômage chez les jeunes, taux de faible revenu, enfants faisant partie de familles à faible revenu, logement à coût abordable
Information sur le rendement des initiatives collectives	
<p>Un système moderne et durable</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme de soins à domicile et en milieu communautaire des Premières Nations et des Inuits ▪ Fonds pour l'adaptation des services de santé <p>Promotion et protection de la santé</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme canadien sur la nutrition prénatale ▪ Stratégie canadienne sur le VIH/SIDA ▪ Initiative de lutte contre la violence familiale ▪ Programme d'action communautaire pour les enfants ▪ Partenariat canadien pour la salubrité des aliments ▪ Grands Lacs : Impact sur la santé ▪ Pour un avenir en santé : Deuxième rapport sur la santé de la population canadienne ▪ Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000 (SLV 2000) ▪ Plan d'action – Bassin des Grands Lacs 2020 ▪ Prévention de la pollution – Une stratégie fédérale de mise en œuvre ▪ Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire ▪ La nutrition pour un virage santé : voies d'action 	<p>Autres initiatives</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (dans les réserves) ▪ Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (communautés urbaines et du Nord) ▪ Ciblétudes interactif ▪ Aide à l'employabilité des personnes handicapées – Entente multilatérale ▪ Partenariat pour l'emploi des jeunes
Information sur le rendement ministériel	
<p>Un système moderne et durable</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mesures d'exécution prises en vertu de la <i>Loi sur les brevets</i> pour veiller à ce que les prix ne soient pas excessifs (CEPMB) ▪ Conformité des fiches signalétiques et des étiquettes et, en cas de non-conformité, émission d'ordres formels concernant les mesures à prendre (CCRMD) ▪ Services hospitaliers et médicaux financés par l'État qui sont conformes aux principes de la <i>Loi canadienne sur la santé</i> (SCan) 	



- Système de santé intégré offrant des services de santé efficaces (SCan)
- Partenariats renforcés entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les principaux intéressés, les Canadiens et les partenaires internationaux. (SCan)

Promotion et protection de la santé

- Projets de recherche de calibre international, dans des établissements partout au Canada, sur les processus fondamentaux de la santé et de la maladie, et les services de santé (IRSC)
- Résultats de recherche qui ont une incidence sur la prévention, le diagnostic et le traitement de la maladie, et les services de santé (IRSC)
- Sensibilisation du public et compréhension des facteurs qui déterminent la santé individuelle et collective et des mesures à prendre pour la préservation et l'amélioration de la santé (SCan)
- Réduction des inégalités en matière de santé pour certains groupes démographiques et amélioration de l'état de santé de la population (SCan)





Carte d'information sur le rendement – Qualité de l'environnement

Contexte social

Santé, environnement et sécurité publique

Protéger l'environnement

- Appauvrissement de l'ozone stratosphérique, changement climatique, contaminants toxiques dans l'environnement – organochlorés tenaces, pluies acides, qualité de l'air et de l'eau en région urbaine – utilisation de l'eau dans les municipalités et traitement des eaux usées

Débouchés et activités économiques

Développement durable

- Récolte du bois, biodiversité des forêts, populations de harengs du Pacifique, terres agricoles

Nouvelles pratiques scientifiques, technologiques et éco-efficientes

- Transport des passagers au Canada, consommation énergétique.

Information sur le rendement des initiatives collectives

Protéger l'environnement

- Grands Lacs : Impact sur la santé
- Programme d'action national du Canada pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres
- Accord pancanadien sur l'harmonisation environnementale : Entente auxiliaire sur l'établissement de standards environnementaux nationaux
- Fonds d'action pour le changement climatique
- Programme de Financement ÉcoAction
- Plan d'action – Bassin des Grands Lacs 2020
- Prévention de la pollution – Une stratégie fédérale de mise en œuvre
- Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS)
- Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000 (SLV2000)
- Parrainez un cours d'eau

Développement durable

- Partenariat rural canadien
- Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement – Accord parallèle de l'ALENA en matière d'environnement (Canada – Mexique – États-Unis)
- Programme forestier des Premières Nations
- Processus de Montréal – Les critères et les indicateurs pour la conservation et l'aménagement durable et des forêts boréales

Nouvelles pratiques scientifiques, technologiques et éco-efficientes

- Accord géoscientifique intergouvernemental

Information sur le rendement ministériel

Protéger l'environnement

- Réduction des répercussions de l'activité humaine sur l'atmosphère et la qualité de l'air (EC)
- Compréhension et prévention ou réduction des menaces pour la santé environnementale et humaine posées par les substances toxiques et d'autres substances à risque (EC)
- Conservation de la diversité biologique (EC)
- Compréhension et réduction des incidences de l'activité humaine sur la santé des écosystèmes (EC)
- Conservation et restauration des écosystèmes prioritaires (EC)

Développement durable

- Adoption et utilisation accrues de méthodes de gestion en vue de préserver les terres et l'eau favorisant une meilleure sécurité financière (AAC)
- Protection des écosystèmes contre la dégradation et la destruction, et utilisation durable des ressources naturelles (ACDI)
- Protection des stocks de poisson par un programme intégré de surveillance et d'application (P&OC)
- Pratiques de récolte durable au sein de l'industrie (P&OC)
- Conservation et développement durable des océans canadiens grâce à une approche intégrée, prudente et scientifique axée sur les écosystèmes (P&OC)
- Conservation, restauration et développement des habitats marins et d'eau douce au Canada grâce à une approche intégrée, prudente et scientifique axée sur les écosystèmes (P&OC)
- Promotion du développement durable dans le Nord (AINC)





- Approches fiscales, réglementaires et volontaires favorisant le développement durable des ressources naturelles (RNCan)

Nouvelles pratiques scientifiques, technologiques et éco-efficientes

- Recherches scientifiques, technologies et pratiques de gérance qui réduisent les répercussions sur l'environnement, conservent la biodiversité et augmentent l'efficacité de l'exploitation et de l'utilisation des ressources naturelles (RNCan)
- Production, disponibilité et adoption accrues des produits agricoles et agroalimentaires, procédés et pratiques contribuant à la compétitivité et au respect de l'environnement (AAC)





Carte d'information sur le rendement – Collectivités plus fortes

Contexte social	
<p>Santé, environnement et sécurité publique</p> <p>Sécurité des collectivités</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux de criminalité, crimes violents, crimes contre la propriété, peur de se promener dans le quartier, homicides, criminalité chez les jeunes 	<p>Inclusion et participation sociales</p> <p>Bénévolat dans les collectivités</p> <ul style="list-style-type: none"> Participation électorale, bénévolat, dons à des œuvres de bienfaisance <p>Intégration de tous les membres de la société</p> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de gens ayant signalé le racisme comme problème, nombre annuel de crimes liés à des préjugés qui sont signalés, taux d'emploi des personnes handicapées, taux d'emploi des membres de minorités visibles
Information sur le rendement des initiatives collectives	
<p>Sécurité des collectivités</p> <ul style="list-style-type: none"> Initiative de lutte contre la violence familiale 	<p>Bénévolat dans les collectivités</p> <ul style="list-style-type: none"> Programme d'action communautaire pour les enfants <p>Intégration de tous les membres de la société</p> <ul style="list-style-type: none"> Partenariat rural canadien Initiative de partenariats en action communautaire Aide à l'employabilité des personnes handicapées – Entente multilatérale
Information sur le rendement ministériel	
<p>Sécurité des collectivités</p> <ul style="list-style-type: none"> Contribution à la baisse du taux de criminalité global (GRC) Contribution à la réduction du taux de crimes contre les biens (GRC) Contribution à la baisse des crimes de violence (GRC) Contribution à la baisse de la criminalité juvénile (GRC) Contribution au sentiment accru de sécurité de la population (GRC) Réinsertion des délinquants en tant que citoyens respectueux des lois (SCC) Système de justice équitable et accessible qui tient compte des besoins d'une population diversifiée et changeante (Jus) Mesures destinées à promouvoir des services correctionnels efficaces, dans l'intérêt de la sécurité du public (SGC) 	<p>Bénévolat dans les collectivités</p> <ul style="list-style-type: none"> Participation active des citoyens et développement des qualités de leadership, plus particulièrement chez les jeunes (PC) <p>Intégration de tous les membres de la société</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Contenu canadien est varié et n'exclut personne (PC) Intégration réussie des nouveaux arrivants à la société canadienne (CIC) Responsabiliser davantage, afin de veiller à ce que la prestation des programmes soit aussi effective qu'efficace (CIC) Participation à part entière à la société canadienne pour les résidents permanents qui demandent et obtiennent la citoyenneté canadienne (CIC) Promotion et compréhension efficaces des questions de citoyenneté et d'intégration (CIC) Mise en place par les employeurs de systèmes d'emploi qui permettent de devenir davantage représentatifs (CCDP) Des collectivités, des économies et des gens plus forts (AINC)



Carte d'information sur le rendement – Relations avec les peuples autochtones du Canada

Contexte social		
<p>Santé, environnement et sécurité publique</p> <p>Amélioration de la santé et secteurs connexes</p> <ul style="list-style-type: none"> Handicaps, dépendance et abus de solvants, SIDA/VIH, taux de natalité, enfants à charge, violence familiale et violence contre les enfants, mortalité infantile, espérance de vie, taux de suicide <p>Conditions de vie améliorées</p> <ul style="list-style-type: none"> Logement, taux d'incarcération, croissance démographique, aqueduc et égouts, taux de criminalité en région urbaine 	<p>Débouchés et activités économiques</p> <p>Débouchés économiques plus nombreux</p> <ul style="list-style-type: none"> Développement des entreprises et des marchés, niveau d'instruction, capitaux propres et endettement, participation au marché du travail, nombre d'entreprises autochtones, taux de pauvreté, diversité sectorielle des entreprises autochtones, formation et expérience sur le marché du travail <p>Règlement des revendications territoriales</p> <ul style="list-style-type: none"> Négociations des terres et des ressources 	<p>Inclusion et participation sociale</p> <p>Préservation de la culture</p> <ul style="list-style-type: none"> Taille de la communauté, diversité culturelle, établissement de liens positifs, migration vers les centres urbains
Information sur le rendement des initiatives collectives		
<p>Amélioration de la santé et secteurs connexes</p> <ul style="list-style-type: none"> Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations Stratégie canadienne sur le VIH/SIDA Pour un avenir en santé : Deuxième rapport sur la santé de la population canadienne <p>Amélioration des conditions de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> Programme de soins à domicile et en milieu communautaire des Premières Nations et des Inuits 	<p>Débouchés économiques plus nombreux</p> <ul style="list-style-type: none"> Prestation nationale pour enfants Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (dans les réserves) Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (communautés urbaines et du Nord) Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation Programme forestier des Premières Nations Programmes de stages pour les jeunes dans le secteur public fédéral Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire 	
Information sur le rendement ministériel		
<p>Amélioration de la santé et secteurs connexes</p> <ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la santé des Premières Nations et des Inuits et réduction des inégalités en matière de santé par rapport aux autres Canadiens (SCan) 	<p>Débouchés économiques plus nombreux</p> <ul style="list-style-type: none"> Accroître l'investissement des PME et des entreprises autochtones (IC) Capacité institutionnelle et organisationnelle accrue des Autochtones (PC) 	<p>Bon exercice de pouvoir dans les réserves</p> <ul style="list-style-type: none"> Gestion et responsabilité accrues des services de soins de santé et du Programme des services de santé non assuré de la part des Premières Nations et les Inuits (SCan)





<ul style="list-style-type: none">▪ Une population de Premières Nations et d'Inuits informée et consciente des facteurs qui influent sur la santé et des mesures qui peuvent être prises pour améliorer la santé (SCan)▪ Services de santé efficaces disponibles et accessibles aux Premières Nations et aux Inuits (SCan)▪ Partenariats renouvelés avec les Inuits et les peuples des Premières Nations (AINC) <p>Amélioration des conditions de vie</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Accords tripartites en matière de police avec les collectivités des Premières Nations (SGC)▪ Stratégies innovatrices en matière de police des Premières Nations dans le domaine de la prévention du crime, de la violence familiale et domestique et de la criminalité chez les jeunes (SGC)▪ Méthodes policières adaptées aux besoins des communautés autochtones et qui font état de leur culture (GRC)▪ Soins de nature à assurer la santé et la sécurité des délinquants (SCC)▪ Des collectivités, des économies et des gens plus forts (AINC)	<ul style="list-style-type: none">▪ Des collectivités, des économies et des gens plus forts (AINC) <p>Règlement des revendications territoriales</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Partenariats renouvelés avec les Inuits et les peuples des Premières Nations (AINC)	<ul style="list-style-type: none">▪ Exercice des pouvoirs plus fort par les Autochtones (AINC)▪ Nouvelle relation financière avec les gouvernements autochtones (AINC)▪ Meilleure gouvernance et meilleure responsabilisation des services de police des Premières Nations et des autorités responsables des services de police (SGC) <p>Préservation de la culture</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Préservation, conservation et mise en valeur efficaces du patrimoine culturel et naturel du Canada dans toute sa diversité (PC)▪ Modèles de politique qui favorisent des accords et des arrangements permettant aux Autochtones de gérer eux-mêmes les services correctionnels dans leurs collectivités (SGC)
---	---	---





Carte d'information sur le rendement – Place du Canada dans le monde

Contexte social	
<p>Santé, environnement et sécurité publique</p> <p>Paix et sécurité dans le monde</p> <ul style="list-style-type: none"> Total des forces armées et des soldats et durée du service, réserves des forces armées, forces actives de l'armée, de la marine et de l'aviation, dépenses militaires, capacités des armes nucléaires, chimiques et biologiques, facilité d'accès au Canada, etc. <p>Sécurité des personnes</p> <ul style="list-style-type: none"> Cas de SIDA, sécurité de l'eau, éducation, main-d'œuvre infantile, émissions de bioxyde de carbone, déforestation, nombre d'espèces menacées, consommation énergétique, prises de poissons, Indice du développement humain (IDH), etc. <p>Institutions multilatérales renforcées</p> <ul style="list-style-type: none"> Organisations économiques, alliances militaires et alliances pour la sécurité, organisations des Nations Unies, organisations diverses 	<p>Débouchés et activités économiques</p> <p>Promotion du développement</p> <ul style="list-style-type: none"> Confiance vis-à-vis des marchés étrangers, confiance vis-à-vis des sources étrangères, dépendance
Information sur le rendement des initiatives collectives	
<p>Programme pour la sécurité humaine</p> <ul style="list-style-type: none"> Fonds d'action pour le changement climatique Processus de Montréal – Les critères et les indicateurs pour la conservation et l'aménagement durable des forêts tempérées et des forêts boréales Prévention de la pollution – Une stratégie fédérale de mise en œuvre Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS) <p>Institutions multilatérales renforcées</p> <ul style="list-style-type: none"> Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement – Accord parallèle de l'ALENA en matière d'environnement (Canada – Mexique – États-Unis) 	<p>Promotion du développement</p> <ul style="list-style-type: none"> Promotion du commerce international/Équipe Canada inc.
Information sur le rendement ministériel	
<p>Paix et sécurité dans le monde</p> <ul style="list-style-type: none"> Capacité requise pour remplir des missions opérationnelles bilatérales et multilatérales au Canada et partout dans le monde (DN) Soutien des efforts internationaux visant à élaborer, maintenir et renforcer le régime de non-prolifération nucléaire (CCSN) Contribution à la sécurité à l'échelle mondiale et régionale (AECI) Mesures pour lutter contre le terrorisme, la criminalité transnationale et le trafic des drogues (AECI) Meilleur contrôle des armes classiques et nucléaires (AECI) 	<p>Promotion du développement</p> <ul style="list-style-type: none"> Maintenir et améliorer l'accès aux marchés (IC) Développer les marchés étrangers (IC) Renforcement des capacités du secteur privé et des institutions connexes, par la promotion du développement du microfinancement, des micro-entreprises, et des petites et moyennes entreprises (ACDI) Création de milieux propices au développement du secteur privé, dont des marchés intérieurs plus concurrentiels et de meilleurs liens avec l'économie mondiale (ACDI) Accords bilatéraux et multilatéraux qui favorisent la libéralisation équilibrée du commerce et de l'investissement (AECI)





<ul style="list-style-type: none">▪ Renforcement de la prévention des conflits, du maintien de la paix et de sa consolidation (AECI)▪ Offre de services de police civile opportuns et rentables à l'appui des missions de maintien de la paix (GRC)▪ Rehaussement de la réputation internationale du Canada (GRC) <p>Sécurité des personnes</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Atteinte des objectifs en ce qui concerne les réfugiés pris en charge par le gouvernement et parrainés par des groupes privés (CIC)▪ Programme de rétablissement des réfugiés efficace et mieux adapté (CIC)▪ Promotion du processus décisionnel démocratique par l'accroissement de la participation du public et le renforcement des institutions démocratiques (ACDI)▪ Renforcement des capacités des organismes de protéger et de faire avancer les droits de la personne (ACDI)▪ Renforcement de la démocratie, des droits de la personne et du bon gouvernement (AECI)▪ Promotion du développement durable et de la protection de l'environnement (AECI) <p>Institutions multilatérales renforcées</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Plus grande influence du Canada sur les initiatives internationales visant à protéger les réfugiés (CIC)▪ Accès aux marchés (AAC)▪ Édification d'un système multilatéral solide, promotion de l'évolution du droit international et relèvement de l'efficacité des Nations Unies (AECI)	<ul style="list-style-type: none">▪ Attribution de l'aide internationale en fonction de nos priorités sur les plans de la politique étrangère et du développement (AECI)▪ Stimulation du rendement à l'exportation et de l'investissement par de meilleures conditions d'accès aux marchés (AECI)
---	--





ANNEXE 2 : INFORMATION SUR LE RENDEMENT À L'ÉGARD DES ENJEUX COLLECTIFS

Dans bien des cas, les enjeux et les objectifs en matière de politiques publiques concernent diverses administrations et nécessitent l'intervention de plus d'un ministère, organisme ou ordre de gouvernement. On parlera donc souvent, dans ces cas, d'enjeux « horizontaux ». Les partenaires font de plus en plus appel à des cadres de rendement collectifs ou cadres de responsabilisation axés sur les résultats pour assurer l'établissement d'objectifs communs et la mesure de résultats communs. L'utilisation de tels cadres raffermi les relations de travail et permet de définir des méthodes communes pour la mesure et l'établissement de rapports.

La base de données sur les enjeux collectifs donne des exemples d'enjeux horizontaux pour lesquels on a formulé des engagements en matière de résultats ainsi que des indicateurs de rendement et des mécanismes de mesure. Il s'agit d'un outil d'information mis à jour périodiquement, selon les besoins. Les enjeux horizontaux sont présentés en fonction des enjeux collectifs. Ils sont fondés sur des documents publiés et approuvés par les ministères responsables. Les utilisateurs peuvent faire des recherches et organiser les renseignements selon les catégories qui les intéressent. La base de données comporte en outre des hyperliens menant à des renseignements plus détaillés.

Base de données sur les enjeux collectifs

http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/coll_res/coll_res_f.htm

Accord Canada-Saskatchewan sur l'innovation agroalimentaire

Accord géoscientifique intergouvernemental

Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement – Accord parallèle de l'ALENA en matière d'environnement (Canada-Mexique-États-Unis)

Accord pancanadien sur l'harmonisation environnementale : Entente auxiliaire pancanadienne sur l'établissement de standards environnementaux

Aide à l'employabilité des personnes handicapées – Entente multilatérale

Cadre de coopération entre Ressources naturelles Canada et le ministère des Ressources naturelles de l'Ontario

Centres d'accès de Service Canada

Centres de services aux entreprises du Canada

Ciblétudes interactif

Entente Canada-Alberta sur le développement du marché du travail

Entente Canada-Colombie-Britannique sur le développement du marché du travail

Entente Canada-Île-du-Prince-Édouard sur le développement du marché du travail

Entente Canada-Manitoba sur le développement du marché du travail

Entente Canada-Nouveau-Brunswick sur le développement du marché du travail

Entente Canada-Nouvelle-Écosse sur un cadre pour l'établissement de partenariats stratégiques

Entente Canada-Nunavut sur le développement du marché du travail

Entente Canada-Saskatchewan sur le développement du marché du travail

Entente Canada-Terre-Neuve et Labrador sur le développement du marché du travail





Entente Canada-Territoires du Nord-Ouest sur le développement du marché du travail
Entente Canada-Yukon sur le développement du marché du travail
Entente de principe Canada-Québec relative au marché du travail
Entente sur le développement du marché du travail – Entente multilatérale

Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR)
Fonds d'action pour le changement climatique
Fonds pour l'adaptation des services de santé

GéoConnexions

Grands Lacs : Impact sur la santé

Initiative de lutte contre la violence familiale
Initiative de partenariats en action communautaire
Initiative de recherche génomique
Initiative relative au syndrome de l'alcoolisme fœtal / Effets de l'alcool sur le fœtus

La nutrition pour un virage santé : voies d'action

Parrainez un cours d'eau
Partenariat canadien pour la salubrité des aliments
Partenariat pour l'économie du savoir
Partenariat pour l'emploi des jeunes
Partenariat rural canadien
Plan d'action – Bassin des Grands Lacs 2020
Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire
Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000 (SLV 2000)
Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS)
Pour un avenir en santé : Deuxième rapport sur la santé de la population canadienne
Prestation nationale pour enfants
Prévention de la pollution – Une stratégie fédérale de mise en œuvre
Processus de Montréal – Les critères et les indicateurs pour la conservation et l'aménagement durable des forêts tempérées et des forêts boréales
Programme canadien d'agro-infrastructure en Saskatchewan
Programme canadien de nutrition prénatale
Programme d'action communautaire pour les enfants
Programme d'action national du Canada pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (PAN)
Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (communautés urbaines et du Nord)
Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (dans les réserves)
Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation
Programme de financement ÉcoAction
Programme de soins à domicile et en milieu communautaire des Premières Nations et des Inuits
Programme de stages pour les jeunes dans le secteur public fédéral
Programme des ordinateurs pour les écoles
Programme forestier des Premières Nations
Programme Travaux d'infrastructure Canada
Promotion du commerce international/Équipe Canada inc.





Protocole d'entente entre le ministère de la construction de la République populaire de Chine et le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada et Ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement visant à favoriser la coopération mutuelle dans le domaine de l'habitation – Accès au marché

Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations
Stratégie canadienne sur le VIH/SIDA

Autres sources de référence

Aide à l'employabilité des personnes handicapées
http://socialunion.gc.ca/pwd_f.html

Cadre d'établissement de standards environnementaux pancanadiens
http://www.mbnet.mb.ca/ccme/3f_priorities/3fa_harmonisation/3fa2_cws/3fa2.html

Entente-cadre sur l'union sociale (ECUS)
http://socialunion.gc.ca/news/020499_f.html

GéoConnexions
<http://www.geoconnections.org/>

Indicateurs de l'éducation au Canada, Rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation 1999
<http://www.cmec.ca/stats/pceip/1999/>

La prévention de la pollution – Une stratégie fédérale de mise en œuvre
<http://www.ec.gc.ca/pollution/strategy/>

Pour un avenir en santé : Deuxième rapport sur la santé de la population canadienne
<http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/ddsp/rapport/toward/fren/index.html>

Prestation nationale pour enfants
http://www.intergov.gc.ca/docs/intergov/ncb/ncbpamp_f.html

Progrès en matière de prévention de la pollution 1998-1999 (quatrième rapport annuel)
<http://www.ec.gc.ca/p2progress/>

Documents connexes du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Analyse comparative des stratégies gouvernementales de mesure du rendement
<http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/communic/prr2000/comanf.html>

Attentes et approches sur la responsabilisation
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/account/Final_Accountability_f.doc

Modèle de responsabilisation de l'Entente-cadre sur l'union sociale (ECUS) 2000 – Guide pour la préparation de rapports du gouvernement fédéral
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/account/Modele_ECUS.htm





ANNEXE 3 : INFORMATION SUR LES INDICATEURS SOCIAUX ET SUR LA QUALITÉ DE VIE

Sites Web de Statistique Canada sur les indicateurs sociaux http://www.statcan.ca/francais/concepts/indicators/index_f.htm
Qualité de l'air
Qualité de l'eau
Espérance de vie
Mortalité infantile
État de santé
Crime
Niveau d'instruction
Alphabétisation
Participation au marché du travail
PIB par habitant
Revenu
Recherche et développement
Actes discriminatoires en voie d'élaboration
Vote
Bénévolat
Activités culturelles

INDICATEURS SOCIAUX

Les indicateurs sociaux contribuent à décrire des aspects importants de la société. Ils peuvent établir un contexte pour l'analyse des politiques et servir de fondement à l'élaboration de nouvelles politiques; ils peuvent en outre faciliter la compréhension de l'information sur les programmes gouvernementaux.

Le gouvernement du Canada a défini un ensemble initial de 16 indicateurs sociaux, présentés pour la première fois dans *Une gestion axée sur les résultats 1999*. Ces indicateurs sont pour l'instant regroupés en trois catégories – Santé, Débouchés économiques et Participation sociale.

Statistique Canada détient des données sur les tendances actuelles pour la plupart de ces seize indicateurs. L'organisme fournit en outre des liens vers des renseignements plus détaillés, que se soit sous forme d'articles de fond, de revues spécialisées ou d'ensembles de données plus exhaustifs. Les utilisateurs du site de Statistique Canada trouveront donc, par exemple, des liens vers des publications telles que les *Rapports sur la santé, L'emploi et le revenu en perspective* et *Tendances sociales canadiennes*; des liens vers un article de fond intitulé *Espérance de vie*; des liens vers un autre site de Statistique Canada contenant des données tabulaires sur divers aspects de l'économie, du territoire, de la population et du gouvernement canadiens.





QUALITÉ DE VIE

Le gouvernement du Canada a publié en 1999 un document de consultation intitulé *Qualité de vie*, ce document se voulait un autre exemple de rapport complet. On y définit la qualité de vie comme ceci : « le produit de l'interaction de plusieurs facteurs (sociaux, de santé, économiques, environnementaux) qui, collectivement et par des moyens souvent inconnus, entrent en interaction pour finalement avoir une incidence sur le développement humain et social. »

Depuis, le gouvernement du Canada a poussé ses recherches et obtenu les commentaires de parties intéressées au sujet de ce document de consultation. Voici un résumé de quelques-unes des constatations découlant de ces activités.

- Une analyse des discours du Trône fédéraux et provinciaux récents révèle une même perception de la notion de qualité de vie, même si le concept en soi fait référence au bien-être de la population, au bien-être collectif ou au développement humain.
- Des consultations ont été menées auprès des parlementaires et de hauts fonctionnaires du gouvernement au sujet de la présentation de rapports plus complets et de la présentation d'information sur la qualité de vie; ces deux idées ont reçu un appui général. Les parlementaires ont mis l'accent sur le fait qu'il importe que les résultats présentés reflètent la situation des Canadiens et des Canadiennes et celle de leur collectivité. Ils ont également soulevé la possibilité de présenter des rapports régionaux ou municipaux sur la qualité de vie pour atteindre cet objectif, tout en insistant sur le besoin de mener des essais et de tirer des leçons de l'utilisation de ce genre de rapports.
- Les réseaux canadiens de recherche en politiques publiques (RCRPP) mènent un projet sur la qualité de vie en collaboration avec divers groupes de spécialistes et diverses organisations non gouvernementales, de même qu'avec le gouvernement du Canada. Les citoyens prennent également part au processus. Ce projet a pour but de créer un ensemble d'indicateurs nationaux de qualité de vie qui tiendront compte des divers enjeux qui ont vraiment de l'importance pour les citoyens. Le gouvernement du Canada assurera le suivi du projet et intégrera au projet les conclusions du RCRPP au fur et à mesure.

Information sur la qualité de vie

Qualité de vie – Rapport conceptuel
http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/dcgpubs/PubsDisc/qol_f.html

Site de Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques (RCRPP) sur la qualité de vie
<http://www.cprn.org/rcrpp.html>

Autres sources de référence

Conference Board du Canada: Performance and Potential
http://www.conferenceboard.ca/pdfs/pp_00kf.pdf

GPI Atlantic
www.gpiatlantic.org

Nations Unies – Rapport mondial sur le développement humain 2000 : Droits de l'homme et développement humain
<http://www.undp.org/hdr2000/home-fr.html>

Documents connexes du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Indicateurs sociaux – Document de travail d'équipe
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/communic/prr2000/socind/wrkpr_f.html

Information sur les indicateurs sociaux du rendement
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/communic/prr2000/socind/si_isf.doc

L'utilisation des indicateurs sociaux dans les rapports ministériels sur le rendement
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/communic/prr2000/socind/use_f.html

Rapports pangouvernementaux sur les programmes de développement durable
<http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/communic/prr99/susdev/susdevf.html>





- Pour que le rôle de l'information sur la qualité de vie aille au-delà de celui des indicateurs sociaux, cette information doit être diffusée au public de façon officielle et transparente. Plusieurs organisations non gouvernementales, de même que certaines administrations, produisent déjà des rapports de ce genre. Les rapports préparés par des organismes indépendants peuvent cependant traduire un plus grand intérêt à l'égard, par exemple des indicateurs économiques plutôt que des indicateurs sociaux. Les rapports gouvernementaux (fédéraux, provinciaux ou municipaux) pourraient se démarquer en abordant un ensemble équilibré d'indicateurs touchant divers aspects de la société.

Le gouvernement du Canada continuera de mener des recherches et des consultations sur cet élément de l'établissement de rapports. Le lien qui existe entre les notions de qualité de vie, de développement durable et de niveau de vie est un exemple de sujet qui devrait continuer de faire l'objet d'un examen. Les intéressés sont invités à fournir des commentaires dans le cadre de ce processus continu.





ANNEXE 4 : INFORMATION SUR L'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS AU PARLEMENT

Information sur le Projet d'amélioration des rapports au Parlement
Cinquante et unième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre – « L'étude des crédits : Boucler la boucle du contrôle » http://www.parl.gc.ca/InfoComDoc/36/1/PRHA/Studies/Reports/prharp51-f.htm
La réponse compréhensive du gouvernement au cinquante et unième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, « L'étude des crédits : Boucler la boucle du contrôle » http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/account/resp51f.htm
Projet d'amélioration des rapports au Parlement – Phase 2 : Propositions (ébauche) http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/docs/KTApaper%20FR.doc
Le Trente-septième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre (<i>Projet d'amélioration des rapports financiers au Parlement – Phase 2 : Continuons en avant</i>) http://www.parl.gc.ca/InfoComDoc/36/2/HAFF/Studies/Reports/haffrp037-f.html
Autres sources de référence
CCAF-FCVI http://www.ccaf-fcvi.com/french/index.html
<i>Gestion du rendement : La liaison des résultats avec le débat public</i> http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/account/PPF_Final_French.html
Information sur le budget des dépenses, le rendement et la planification http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/





ANNEXE 5 : AUTRES SOURCES DE RÉFÉRENCE

Autres sources mentionnées dans <i>Une gestion axée sur les résultats 2000</i>
Affaires indiennes et du Nord Canada (<i>Auto-évaluation par les Premières Nations de leurs programmes communautaires – Guide d'évaluation du rendement</i>) http://www.inac.gc.ca/pr/pub/ae/sp/97-13_f.html
Agence canadienne de développement international (<i>Cadre de responsabilisation de l'Agence</i>) http://www.acdi-cida.gc.ca/perfor-f.htm
Agriculture et Agroalimentaire Canada (<i>Cadre de rendement</i>) http://www.agr.ca/rpp/fhome.html
Base de données sur les résultats ministériels http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/krc/page.asp?lang=F
Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) http://www.agr.ca/nisa/
Environnement Canada (<i>Guide du gestionnaire de la mise en œuvre de la gestion axée sur le rendement</i>) http://www.ec.gc.ca/introec/docs/managers_f.pdf
Forum sur le rendement et la planification http://www.ppx.ca/francais/main.htm
<i>Les citoyens d'abord, 1998</i> http://www.ccmd-ccg.gc.ca/pdfs/cit-firstf_f.pdf
Outil de mesures communes http://www.ccmd-ccg.gc.ca/pdfs/tool_f.pdf
Programme idée – PME http://www.rcsec.org/francais/search/display.cfm?code=1751&Coll=FE_FEDSBIS_F
Rapports ministériels sur le rendement http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp
<i>Régler la question de l'attribution par l'analyse de la contribution : utiliser judicieusement les mesures du rendement</i> http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/other.nsf/html/99dp1_f.html
Site Web du gouvernement du Canada http://www.gc.ca/





COMITÉ CONSULTATIF EXTERNE

Le Comité consultatif externe, présidé par le secrétaire du Conseil du Trésor, donne des avis sur la préparation du rapport annuel de la présidente du Conseil du Trésor *Une gestion axée sur les résultats*.

Le Comité, qui se réunit généralement trois fois l'an à Ottawa, se compose de représentants provinciaux et d'autres parties intéressées non fédérales.

M. Ercel Baker
Président du conseil et président
Baker Group International Inc.

M^{me} Judith Maxwell
Présidente
Réseaux canadiens de recherche en politiques
publiques

M. William Blundell
Directeur
Financière Manuvie

M^{me} Alice Nakamura
Professeure, Faculté d'administration
Université de l'Alberta

M. Jean-Pierre Boisclair
Président
CCAF-FCVI Inc.

M. Dennis Pilkey
Directeur, Statistiques
Ministère des Finances de la Nouvelle-Écosse

M. Ian C. Davies
Chef de projet principal
Office of the Auditor General of British
Columbia

M. Michael H. Rayner, FCA
Président
Institut canadien des comptables agréés

M. Richard Goodkey
Mesure du rendement
Treasury Department, Alberta

M. Alasdair Roberts
Professeur associé, École d'études politiques
Université Queen's

M. Alton Hollet
Directeur
Newfoundland Statistics Agency

M. David Zussman
Président
Forum des politiques publiques

M. François Lacasse
Université du Québec à Hull





INDEX

A

AAC – Agriculture et Agroalimentaire Canada, 7, 8, 37, 43, 55
ACDI – Agence canadienne de développement international, 8, 37, 42, 43, 55
ADRC – Agence des douanes et du revenu du Canada, 10
AECI – Affaires étrangères et du Commerce international, 34, 42, 43
AINC – Affaires indiennes et du Nord Canada, 8, 16, 21, 31, 37, 39, 41, 55
APECA – Agence de promotion économique du Canada atlantique, 32, 34

B

BVG – Bureau du vérificateur général du Canada, 24, 25, 27

C

CCDP – Commission canadienne des droits de la personne, 39
CCG – Centre canadien de gestion, 9
CCRMD – Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses Canada, 35
CCSN – Commission canadienne de la sûreté nucléaire, 42
CEPMB – Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés Canada, 35
CIC – Citoyenneté et Immigration Canada, 34, 39, 43
CNRC – Conseil national de recherches Canada, 34
CRSH – Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, 32, 34
CRSNG – Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, 32, 34
CRTC – Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, 32

D

DECQR – Développement économique Canada pour les régions du Québec, 10, 34
DEO – Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, 34
DN – Défense nationale, 42
DRHC – Développement des ressources humaines Canada, 16, 31, 32, 34

E

EC – Environnement Canada, 8, 9, 37, 55

F

Fin – Ministère des Finances Canada, 31, 34

G

GRC – Gendarmerie royale du Canada, 39, 41, 43

I

IC – Industrie Canada, 34, 40, 42
IRSC – Instituts de recherche en santé du Canada, 34, 36

J

Jus – Ministère de la Justice Canada, 39

P

P&OC – Pêches et Océans Canada, 37
PC – Parcs Canada, 32, 39, 40, 41

R

RNCan – Ressources naturelles Canada, 8, 38, 45

S

SCan – Santé Canada, 13, 16, 21, 31, 35, 36, 40, 41
SC – Statistique Canada, 9, 13, 49
SCC – Service correctionnel Canada, 7, 39, 41
SCT – Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, 5, 9, 15
SGC – Solliciteur général Canada, 39, 41

T

TPSGC – Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 47